

CongoEco

LE BULLETIN D'INFORMATIONS ÉCONOMIQUES

L'ÉNERGIE DU CHANGEMENT

Réformes, intégration régionale, souveraineté financière et mobilisation du secteur privé au service de la croissance.

LE CHIFFRE DU MOIS
500 FCFA/KG

Nouvelle taxe sur les emballages plastiques : la fiscalité verte entre dans une nouvelle phase.

RAPPORT FMI 2026

COIN DE L'EXPERTISE

- Mot de l'expert – UNICEF
- Bon à savoir : droit de grève, légalité et légitimité

VIE DE L'UNION

- Élection du nouveau Bureau de l'Union
- JMSST 2026
- Afterworks Brazzaville – Pointe-Noire
- La Traversée du Mayombe

ILS NOUS ONT REJOINTS

Découvrez les nouvelles entreprises adhérentes

MAI
2026

#19

CONSOLIDEZ VOTRE POSITION SUR LE MARCHÉ AVEC L'ASSURANCE CAUTION DE L'AFRICAINES DES ASSURANCES CONGO



**AAC, L'ASSUREUR
CAUTION QUI
GARANTIT LA RÉUSSITE
DE VOS PROJETS**

AAC
Caution

AOA
ASSURANCES
Le sens de l'engagement

Membre du réseau
globus 

POINTE NOIRE

En face de la station SNPC-D, près de l'hôtel ELAÏS, avenue Charles de Gaulle, immeuble LINCOLN IMMOCO

BRAZZAVILLE

Entre l'hôtel Radisson et le Trésor Public, en bordure du fleuve, en face de l'hôtel KEMPINSKI

CONTACT

Tél. : (+242) 06 581 34 34 / 06 581 19 19 | Email : infos@assurances-aac.com

ÉDITO



Par Nancy CHENARD,
Secrétaire générale
exécutive d'UNICONGO



Le paradoxe énergétique congolais est probablement l'un des plus sournois qui soit. Pays producteur d'hydrocarbures, assis sur l'un des bassins hydrauliques les plus riches du continent, le Congo dispose de tout ce qu'il faut pour être une puissance énergétique régionale.

Et pourtant.

Ménages et entreprises souffrent du même fléau : une électricité trop souvent indisponible, instable et de qualité insuffisante. Le constat est d'autant plus frappant que, sur le papier, le Congo ne souffre pas d'un déficit de production électrique. La puissance installée des centrales qui alimentent les réseaux de transport (les localités qui disposent d'électricité pérenne) est aujourd'hui estimée à environ 748 MW avec une puissance disponible de 632 MW en saison des pluies contre 590 MW en saison sèche, alors que la consommation nationale oscille autour de 450 MW, avec des pointes atteignant environ 500 MW.

Sur le papier, le Congo possède donc des atouts considérables :

- un potentiel hydroélectrique majeur ;
- des ressources gazières abondantes ;
- une population relativement faible au regard des capacités énergétiques potentielles ;
- une position géographique stratégique au cœur de l'Afrique centrale ;
- et une puissance installée supérieure à sa consommation.

Mais le potentiel ne suffit pas. Car une économie ne fonctionne pas avec des capacités théoriques.

Elle fonctionne avec une énergie effectivement disponible, stable et distribuée efficacement. Et c'est précisément là que réside aujourd'hui la difficulté.

Une électricité qui pèse lourdement sur l'économie et la compétitivité des entreprises

Pour les entreprises, ce sujet dépasse largement la question du confort opérationnel. L'énergie est une question de compétitivité, d'attractivité et, pour nombre d'acteurs économiques, de survie.

En effet, les perturbations et coupures d'électricité représentent des pertes économiques importantes : une chaîne de production interrompue brutalement, une chambre froide arrêtée, des serveurs informatiques endommagés ou des équipements électroniques détériorés génèrent des coûts significatifs.

Certaines entreprises ont d'ailleurs fait un choix révélateur : fonctionner en permanence sous groupes électrogènes alors même qu'elles sont raccordées au réseau national.

Le raisonnement est purement économique. Pour des industries disposant d'équipements sensibles ou de lignes de production automatisées, le coût d'une alimentation instable peut devenir supérieur au coût du carburant nécessaire pour produire leur propre électricité.

Dans plusieurs secteurs, les chiffres deviennent alarmants. La société RAGEC peut fonctionner jusqu'à 68 % du temps sous générateurs. Sa consommation moyenne de gasoil, d'environ 110 000 litres par mois l'année dernière, a atteint près de 217 000 litres en avril 2026.

De son côté, le Mikhael's Hotel a vu ses dépenses de carburant passer de 56 millions FCFA en 2023 à 159 millions FCFA en 2025, avec une projection de 205 millions FCFA en 2026.

Cette réalité concerne également les PME, et les ménages ne sont pas épargnés.

Délestages, microcoupures, fluctuations de tension et coupures prolongées rythment le quotidien de nombreuses familles avec des conséquences concrètes. Or ces coûts de carburants, de dégradation du matériel ou encore d'arrêt d'activité ne figurent ni sur une facture d'électricité ni dans les statistiques nationales.

Ils sont absorbés directement par les entreprises avant d'être répercutés sur les prix des biens et services quand c'est possible.

Ce phénomène nourrit un cercle vicieux : augmentation des coûts de production, réduction des marges, hausse des prix et perte progressive de compétitivité des entreprises congolaises face à leurs concurrentes régionales. Le paradoxe devient alors encore plus frappant lorsque l'on observe les tarifs pratiqués au Congo.

Avec un coût de cession de 49 FCFA HT/kWh en basse tension pour les particuliers qui ont la puissance souscrite la plus faible (donc la consommation la plus faible), et environ 28 FCFA HT/kWh en moyenne et haute tension pour les industriels (contre plus de 100 FCFA au Cameroun ou au Gabon) le Congo figure parmi les pays affichant les tarifs électriques les plus bas de la sous-région.

À première vue, cela pourrait constituer un avantage compétitif majeur. Mais cet avantage tarifaire apparent est largement neutralisé par les dysfonctionnements du système. Lorsqu'une entreprise doit investir massivement dans des groupes électrogènes, des stabilisateurs, des systèmes de secours et du carburant, le coût réel de l'énergie est largement supérieur au tarif officiel affiché.

Finalement, ce qu'on a voulu maintenir peu cher nous coûte aujourd'hui davantage : en coûts opérationnels pour les entreprises, en perte de compétitivité pour des secteurs entiers de notre économie, mais également en attractivité pour les investisseurs. Car un investisseur ne regarde pas uniquement les avantages fiscaux ou le coût de la main-d'œuvre. Il regarde l'ensemble des coûts de production et donc la capacité d'un pays à garantir une énergie fiable et compétitive.

Les vraies causes : un modèle qui montre aujourd'hui ses limites

Le sujet énergétique congolais est souvent résumé à un problème de production. La réalité semble pourtant plus complexe. Bien que les centrales nécessitent maintenance, entretien et le cas échéant un redimensionnement afin de préserver leurs performances, leur stabilité et leur durée de vie; une partie importante des difficultés provient des réseaux de transport et de distribution.

Faute d'entretien suffisant et d'optimisation des infrastructures, le réseau actuel ne parvient pas toujours à transporter toute la puissance disponible vers les centres de consommation. L'exemple de la ligne Pointe-Noire - Brazzaville illustre parfaitement cette difficulté. Cette ligne est théoriquement conçue pour transporter environ 300 MW. Mais dans sa configuration actuelle, elle ne peut acheminer qu'environ 150 MW. Cette situation explique une partie importante des délestages et perturbations observés, malgré des capacités de production globalement suffisantes. À cela s'ajoutent des pertes techniques estimées entre 5 et 10 %, un niveau qui reste relativement acceptable selon les standards du secteur, mais qui pourrait néanmoins être amélioré grâce à une modernisation accrue des infrastructures.

Pour y remédier, des travaux sont actuellement menés avec ENI afin de réhabiliter et renforcer les infrastructures du réseau de transport 220 kV Pointe-Noire - Brazzaville (ligne et les postes).

Le projet prévoit notamment l'installation de deux nouveaux compensateurs aux postes Loudima et Mindouli d'ici la fin du mois de novembre 2026, en complément du compensateur déjà opérationnel au poste de Mbouono, avec pour objectif de rétablir progressivement la pleine capacité de transport de la ligne, soit environ 300 MW.

Mais les difficultés du secteur ne se limitent pas aux infrastructures de production ou de transport.

Le modèle économique lui-même montre aujourd'hui ses fragilités. Selon les estimations, seulement environ 60 % de l'électricité livrée est facturée (soit 40% de pertes commerciales) ; et sur cette part, environ 70 % seulement est effectivement recouvré (soit 30% de pertes supplémentaires). Ce qui nous donne un taux de recouvrement final d'à peine 42%. Ces contreperformances sont causées par des fraudes aux compteurs, des branchements clandestins, des gratuités accordées et les difficultés de recouvrement. Si on rajoute à ces contreperformances commerciales (58% de perte), les pertes techniques sur les réseaux de transport (5 à 10%) et de distribution, le taux de pertes totales avoisine les 65%. Ce niveau fragilise fortement la soutenabilité financière du système ainsi que sa capacité à financer non seulement la maintenance et la modernisation des infrastructures existantes, mais également les investissements indispensables pour accompagner la croissance de la demande et répondre durablement aux besoins énergétiques croissants du pays.

Le véritable sujet n'est donc pas celui d'une hausse mécanique des tarifs bien que la recherche du prix d'équilibre reste une priorité.

Le vrai sujet est celui de la soutenabilité globale du système et de sa capacité à financer durablement une énergie fiable et performante.

Les solutions : reconstruire une stratégie énergétique durable

Le Congo dispose encore de tous les atouts nécessaires pour transformer cette situation. Mais cela suppose désormais une approche structurelle, cohérente et de long terme. La priorité consiste à poursuivre et accélérer les investissements dans les infrastructures de transport et de distribution afin que la puissance disponible au niveau des sources de production soit acheminée vers les usagers finaux civils et

industriels ; et notamment lever les contraintes qui empêchent cet acheminement. La modernisation des lignes de transport stratégiques, des postes sources et des postes de distribution doit devenir une priorité nationale.

La deuxième urgence concerne la maintenance et l'expansion des infrastructures de production existantes. Dans les secteurs énergétiques, l'absence de maintenance coûte souvent beaucoup plus cher que la maintenance elle-même. La troisième priorité réside dans l'amélioration de la gouvernance et de la performance du secteur. Car la réussite des réformes dépendra de la capacité de l'opérateur à garantir une gestion efficace, une réactivité opérationnelle et une optimisation rigoureuse des ressources disponibles, avec entre autres la lutte contre les branchements frauduleux, l'amélioration du système de facturation, le renforcement du recouvrement et la réduction progressive des pertes commerciales.

Aussi, le Congo gagnerait à poursuivre la diversification de son mix énergétique et à encourager les solutions complémentaires pour sécuriser l'alimentation des zones rurales, industrielles et des grands centres économiques.

Enfin, il convient d'aborder avec lucidité la question du prix d'équilibre de l'électricité.

Le véritable enjeu n'est pas de maintenir artificiellement des tarifs bas ou, à l'inverse, de procéder à une hausse brutale des prix, mais de parvenir à un équilibre permettant simultanément de préserver le pouvoir d'achat des ménages, de maintenir la compétitivité des entreprises et de garantir les ressources nécessaires à la maintenance, à la modernisation et au développement durable des infrastructures électriques du pays.

Car un système durablement sous-financé finit toujours par générer des coûts bien plus importants pour l'économie à travers les groupes électrogènes, les pertes de production, les coûts de carburant et la baisse d'attractivité économique. L'énergie ne peut plus être pensée uniquement comme un service public. Elle doit être pensée comme une infrastructure stratégique de compétitivité nationale. Car sans énergie performante, il est impossible de construire une économie performante. ■



UNICONGO

Union Patronale et Interprofessionnelle du Congo

ECOUTER • PARTAGER • AGIR



PILIER DE L'ÉCONOMIE CONGOLAISE

Siège social Brazzaville
Tours Jumelles de Mpila
(18^e étage, Tour Business Center)

Bureau de Pointe-Noire
26, Avenue du Havre, Zone Industrielle Route BI

+242 06 841 04 07 | +242 06 629 59 06 | secretariat@unicongo.cg

www.unicongo.cg





PREMIER CONSEIL DES MINISTRES

Le gouvernement en ordre de bataille pour accélérer la mise en œuvre du programme de société « Accélérons la marche vers le développement »

Réuni le mercredi 6 mai 2026 au palais du Peuple sous la présidence du Président Denis Sassou N'Guesso, le premier Conseil des ministres post-élection a marqué le coup d'envoi officiel du nouveau quinquennat. Placé sous le signe de « L'accélération de la marche vers le développement », ce conseil a défini une feuille de route rigoureuse centrée sur des réformes structurelles et des projets d'infrastructures d'urgence.

Une mobilisation immédiate pour des résultats concrets

Le Chef de l'État a souligné que le plébiscite électoral du 15 mars dernier obligeait à une mise en œuvre sans délai de son programme de société. Il a ainsi instruit le Premier ministre de mettre en place une « task force » dédiée à la digitalisation des administrations, avec une priorité absolue accordée aux régies financières pour optimiser les ressources publiques. Sur le plan des infrastructures, l'accent est mis sur le désenclavement et la souveraineté économique : la réhabilitation du Chemin de fer Congo Océan (CFCO) et la réalisation du corridor 13 (axes Ouesso-Pokola et pont sur la Sangha) figurent parmi les priorités immédiates.

Le Président a également exigé une amélioration rapide de la desserte en eau potable (via le plan Mattei et la réhabilitation de 2 500 forages ruraux) et en électricité, citant notamment la ligne haute tension Pointe-Noire-Brazzaville et l'électrification de localités comme Mossaka, Boko et Loumo.



“
Le premier Conseil des ministres du nouveau quinquennat place l'accélération des réformes, des infrastructures et de la transformation numérique au cœur de l'action gouvernementale.

Souveraineté numérique et ingénierie financière

Le conseil a validé deux réformes économiques majeures portées par le ministère des Finances. La première est la création d'une nouvelle Caisse des dépôts et consignations. Cet outil d'ingénierie financière aura pour mission de sécuriser les avoirs en déshérence et de mobiliser l'épargne publique et privée pour financer des projets structurants, répondant ainsi aux défis énergétiques et démographiques des prochaines décennies.

La seconde décision concerne la restructuration de Congo Telecom. L'État a autorisé un apport en nature d'actifs technologiques valorisés à plus de 143,8 milliards de FCFA. Cette opération permet d'intégrer formellement les infrastructures du Projet de couverture nationale (PCN) au capital de l'entreprise publique, lequel s'élève désormais à 157,2 milliards de FCFA. L'objectif est de consolider la souveraineté numérique du pays et de préparer l'opérateur à une éventuelle introduction en bourse.

Brazzaville au cœur des enjeux économiques africains

Enfin, le Gouvernement a fait le point sur les préparatifs des Assemblées annuelles de la Banque africaine de développement (BAD), qui se tiendront à Brazzaville du 25 au 29 mai 2026. Cet événement majeur, qui accueillera près de 3 000 participants, dont des chefs d'État et des investisseurs internationaux, sera l'occasion pour le Congo de réaffirmer son leadership en matière d'intégration régionale.

Le pays compte notamment mettre à profit le « Congo Investment Day » pour présenter ses projets prioritaires aux bailleurs de fonds internationaux. En clôture de séance, le Premier ministre Anatole Collinet Makosso a pris l'engagement, au nom de son équipe, de mettre en œuvre ce « carnet de route » avec une détermination totale, plaçant la satisfaction des attentes des populations au cœur de l'action gouvernementale. ■

AFRICA FORWARD 2026 À NAIROBI

Vers une nouvelle génération de partenariats entre l'Afrique et la France

Du 11 au 12 mai 2026, Nairobi a accueilli la première édition du sommet Africa Forward, organisée conjointement par le Kenya et la France autour du thème : « Africa-France Partnerships for Innovation and Growth ».

Plus de trente chefs d'État et de gouvernement, des investisseurs, dirigeants d'entreprises, entrepreneurs, institutions financières et représentants de la société civile ont participé à cette rencontre destinée à redéfinir les relations économiques entre l'Afrique et la France avec une ambition commune : construire une nouvelle génération de partenariats davantage orientés vers l'investissement, l'innovation et la création de valeur.

L'événement a marqué une évolution notable dans la nature des échanges : le discours n'était plus principalement centré sur l'aide au développement, mais davantage sur les investissements, l'innovation, l'industrialisation, l'entrepreneuriat et la construction de partenariats économiques équilibrés. Cette première édition a également une portée symbolique forte puisqu'il s'agit du premier sommet de ce type organisé dans un pays africain anglophone.

Le forum économique « Inspire & Connect », organisé en ouverture du sommet, auquel a participé UNICONGO, a réuni plus de 1 500 dirigeants d'entreprises, investisseurs et entrepreneurs autour de sessions consacrées notamment à l'intelligence artificielle, l'énergie, l'agriculture, les infrastructures, la finance et les industries créatives. L'accent a été mis sur les projets concrets, les rencontres B2B et les opportunités d'investissement. Plusieurs annonces importantes ont porté sur des engagements d'investissements, le financement de projets énergétiques, le



soutien aux entreprises africaines et les mécanismes destinés à faciliter l'accès aux capitaux. Parmi les annonces majeures figure la mobilisation de 23 milliards d'euros d'investissements, dont 14 milliards provenant d'acteurs français et 9 milliards d'acteurs africains, avec des priorités portant notamment sur les technologies, l'énergie, l'agriculture et l'innovation.

Un autre sujet majeur a retenu l'attention : la nécessité de revoir la perception du risque africain. Plusieurs dirigeants et institutions ont plaidé pour une lecture plus juste du continent, estimant que l'Afrique continue de subir une prime de risque souvent déconnectée des réalités économiques, limitant l'accès au financement et renchérissant le coût du capital pour les entreprises et les États.

Au-delà des annonces institutionnelles, Africa Forward a également mis en lumière une autre réalité : celle d'une génération d'entrepreneurs africains particulièrement ambitieuse, innovante et tournée vers l'international. Des start-ups technologiques aux projets industriels, en passant par l'économie numérique, l'intelligence artificielle, les énergies renouvelables et les services financiers, les initiatives présentées ont rappelé que l'Afrique ne se présente plus uniquement comme un marché à conquérir, mais comme un espace de création de valeur, de solutions et d'innovation.

LE NOUVEAU VISAGE DES PARTENARIATS AFRIQUE-FRANCE

→ Africa Forward 2026 consacre le passage d'une logique d'aide à une logique d'investissement, d'innovation et de création de valeur partagée, portée par un secteur privé africain de plus en plus ambitieux et compétitif.

Pour le secteur privé congolais, plusieurs enseignements peuvent être tirés de cette rencontre. D'abord, l'importance de bâtir un environnement plus attractif pour les investisseurs : simplification administrative, stabilité réglementaire, digitalisation et renforcement du dialogue public-privé demeurent des leviers essentiels. Ensuite, la nécessité d'identifier et de faire émerger davantage de « champions nationaux » capables de porter des projets structurants et de s'insérer dans les chaînes de valeur régionales et internationales.

Enfin, Africa Forward a mis en évidence une réalité qui concerne directement notre continent : l'Afrique ne souhaite plus seulement être un espace d'opportunités ; elle veut devenir un espace de création de valeur, d'innovation et de solutions.

Pour UNICONGO, cette dynamique conforte une conviction : l'avenir du développement économique passe par un secteur privé fort, structuré, innovant et pleinement associé aux choix stratégiques du pays. Plus que jamais, le défi consiste à transformer les ambitions en projets, les projets en investissements et les investissements en croissance durable. ■

ASSEMBLÉES ANNUELLES DE LA BAD À BRAZZAVILLE



Mobiliser les ressources africaines pour libérer le potentiel économique du continent

Quarante ans après avoir accueilli les Assemblées annuelles du Groupe de la Banque africaine de développement (BAD) en 1986, Brazzaville a de nouveau été l'hôte de ce rendez-vous économique majeur du continent à l'occasion de la 61e édition des Assemblées annuelles, organisée du 25 au 29 mai 2026. Placées sous le thème « Mobiliser des ressources à grande échelle pour le financement du développement de l'Afrique dans un monde fragmenté », ces rencontres ont réuni chefs d'État, ministres, gouverneurs de banques centrales, investisseurs, institutions financières et acteurs du secteur privé autour d'une préoccupation commune : Comment mobiliser les ressources nécessaires au développement de l'Afrique dans un contexte mondial marqué par la baisse des financements extérieurs, les tensions internationales et les incertitudes économiques. Au fil des échanges, un message s'est imposé : l'Afrique doit davantage compter sur ses propres ressources et sur un secteur privé dynamique pour accélérer sa transformation économique.

Une Afrique appelée à investir dans son propre avenir

Lors de la cérémonie d'ouverture au Centre international de conférences de Kintélé, les différents intervenants ont souligné la nécessité de repenser l'architecture financière du continent afin de mieux orienter les capitaux africains vers le financement du développement.

Le président du Groupe de la BAD, le Dr Sidi OULD TAH, a plaidé pour une meilleure mobilisation du capital africain afin de libérer pleinement le potentiel économique du continent. Selon lui, l'Afrique représente aujourd'hui l'une des plus grandes opportunités d'investissement au monde. L'enjeu n'est plus de démontrer l'existence de ces opportunités, mais de créer les conditions permettant de les transformer en investissements concrets.



Cette vision s'inscrit dans le cadre de la Nouvelle Architecture Financière Africaine pour le Développement (NAFAD), une initiative visant à transformer l'épargne africaine en actifs productifs au service des économies du continent. Un signal fort a d'ailleurs été envoyé à travers la mobilisation de 183 millions de dollars provenant de vingt pays africains ayant contribué, pour la première fois, à certains mécanismes de financement continentaux, illustrant ainsi la volonté croissante de l'Afrique d'investir dans son propre avenir.

Le secteur privé au cœur de la stratégie de développement

L'un des principaux enseignements de ces Assemblées concerne la place désormais centrale accordée au secteur privé. Les responsables de la BAD ont rappelé que la Banque entend renforcer son rôle d'institution capable de connecter les investisseurs internationaux aux opportunités africaines. L'objectif est clair : faire en sorte que chaque dollar mobilisé puisse attirer davantage d'investissements privés.

Les discussions ont également mis en lumière les difficultés persistantes rencontrées par de nombreuses PME africaines. Malgré leur potentiel, celles-ci évoluent souvent dans des environnements où l'accès au financement demeure limité.

Pour répondre à cette situation, la BAD souhaite adopter une approche plus globale agissant sur l'ensemble de l'écosystème économique : financement, garanties, accompagnement technique, infrastructures et amélioration du climat des affaires.

Pour les entreprises congolaises, cette orientation ouvre des perspectives importantes, notamment pour les PME à fort potentiel de croissance.

Une intégration régionale en marche

Les échanges ont également confirmé la poursuite de la dynamique de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), considérée comme un levier essentiel pour renforcer les échanges intra-africains et créer un marché continental plus intégré.

Cette ambition repose sur le développement d'un écosystème économique africain davantage connecté, capable de favoriser les investissements, les partenariats et l'émergence de chaînes de valeur régionales. Pour les entreprises congolaises, cette évolution représente une opportunité de dépasser les limites du marché national et de se positionner sur des marchés régionaux et continentaux en pleine expansion.

Le Congo affirme son ambition régionale

Dans ce contexte de renforcement de l'intégration économique africaine, le Congo a mis en avant sa volonté de jouer un rôle moteur en Afrique centrale.

À l'occasion de la cérémonie d'ouverture, le Président de la République a annoncé une mesure forte en faveur de l'intégration africaine et de l'attractivité du pays : à compter de janvier 2027, les ressortissants des pays africains pourront entrer en République du Congo sans visa. Cette décision vise à faciliter la circulation des personnes, à renforcer les échanges économiques et commerciaux et à encourager les investissements à l'échelle du continent.

Au cours des travaux, le ministre de l'Économie, du Plan, de la Statistique et de la Prospective, M. Ludovic NGATSE, ainsi que plusieurs représentants des secteurs public et privé, ont souligné les ambitions de la République du Congo en faveur de la diversification de son économie, du renforcement de l'intégration régionale et de l'amélioration du climat des affaires.

La Banque africaine de développement a, pour sa part, réaffirmé sa volonté d'accompagner le Congo dans son ambition de devenir un véritable carrefour économique et logistique de l'Afrique centrale.

Dans son allocution, le Président de la République a également insisté sur la nécessité de mieux orienter les ressources disponibles vers les investissements productifs afin d'accélérer la transformation de l'économie nationale, de soutenir le développement du secteur privé et de renforcer la compétitivité du pays.



Des projets bancables pour attirer les investisseurs

Le panel présidentiel a mis en évidence plusieurs défis majeurs pour les économies africaines, notamment dans le secteur énergétique. Les intervenants ont insisté sur la nécessité pour les pays africains de développer davantage de projets bancables, capables d'attirer les financements internationaux et de rassurer les investisseurs privés. Le constat est partagé : les capitaux existent, mais ils se dirigent prioritairement vers les projets présentant une gouvernance solide, une rentabilité démontrée et un environnement favorable aux affaires.



Dans cette perspective, la BAD entend poursuivre ses efforts pour améliorer le climat des affaires et renforcer la confiance des investisseurs grâce à son rôle d'institution panafricaine de référence.

Une opportunité pour accélérer la diversification économique du Congo

Pour le Congo, ces Assemblées annuelles ont été l'occasion de rappeler l'importance de poursuivre la transformation de l'économie nationale. Si les hydrocarbures continueront de jouer un rôle majeur, les échanges ont mis en évidence le potentiel de secteurs tels que l'agriculture, l'agro-industrie, le gaz, les engrais, la transformation du bois, les services et les infrastructures.

L'objectif est désormais de développer des filières capables de répondre aux besoins du marché national, d'approvisionner les marchés africains et, à terme, de conquérir des débouchés internationaux.



Ces Assemblées annuelles auront ainsi confirmé une conviction largement partagée par les décideurs présents à Brazzaville : le potentiel économique de l'Afrique est considérable, mais sa transformation en croissance durable reposera sur sa capacité à mobiliser ses ressources, à attirer les investissements et à renforcer un secteur privé compétitif et créateur de valeur.

Elles auront en outre constitué une vitrine importante pour promouvoir les ambitions économiques de la République du Congo et conforter son positionnement comme futur pôle économique régional en Afrique centrale. ■



PONT ROUTE RAIL BRAZZAVILLE – KINSHASA

Une nouvelle étape dans la concrétisation du projet

Le projet de pont route-rail reliant Brazzaville et Kinshasa a franchi une étape décisive à l'occasion des Assemblées annuelles du Groupe de la Banque africaine de développement (BAD), organisées à Brazzaville. Les gouvernements de la République du Congo et de la République démocratique du Congo ont officiellement lancé l'appel à propositions destiné à sélectionner le concessionnaire privé qui sera chargé du financement, de la construction et de l'exploitation de cette infrastructure stratégique.

Cette annonce marque le passage concret du projet de la phase d'études à sa phase opérationnelle. Longtemps évoqué, mais régulièrement retardé, le pont Brazzaville-Kinshasa apparaît désormais plus proche de sa réalisation.

L'ouvrage projeté, d'une longueur d'environ 1 575 mètres, reliera les deux capitales les plus proches du monde. Il comprendra deux fois deux voies routières ainsi qu'une voie ferrée centrale destinée à renforcer l'interconnexion des réseaux de transport des deux pays. Le projet inclut également la réalisation des voies d'accès de part et d'autre du fleuve Congo, dont certaines infrastructures font déjà l'objet d'un accompagnement financier de la Banque africaine de développement.

Cette avancée a été rendue possible grâce aux progrès enregistrés ces derniers mois sur le plan institutionnel et réglementaire.

Les deux États ont notamment conclu un accord bilatéral établissant un régime fiscal, douanier et de recettes non fiscales applicable au projet. Ce cadre harmonisé vise à sécuriser les investissements, améliorer la visibilité des opérateurs économiques et offrir les garanties nécessaires à la mobilisation des financements privés.

Au-delà de l'infrastructure elle-même, l'objectif est de réduire significativement les coûts logistiques, de raccourcir les délais de transport, de fluidifier la circulation des marchandises et de favoriser le développement des échanges commerciaux entre les deux rives du fleuve.

Le projet revêt également une dimension régionale majeure. Coordonné par la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), il s'inscrit dans une logique plus large d'intégration économique et de connectivité régionale. Dans un contexte marqué par la mise en œuvre progressive de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), il pourrait devenir l'une des infrastructures les plus structurantes pour l'Afrique centrale.



Pour le secteur privé, les annonces intervenues à Brazzaville constituent un signal particulièrement encourageant. Le lancement de l'appel à propositions confirme la volonté des deux États de faire progresser concrètement ce projet attendu depuis plusieurs décennies. La sélection prochaine d'un concessionnaire privé devrait permettre d'engager les étapes finales de structuration financière et technique avant le démarrage des travaux.

Si plusieurs défis demeurent encore à relever, cette nouvelle étape rapproche incontestablement le projet de sa réalisation. Pour les entreprises du Congo, de la RDC et de l'ensemble de la sous-région, le pont route-rail Brazzaville-Kinshasa représente bien plus qu'une infrastructure de transport : il constitue un levier potentiel de compétitivité, de croissance et d'intégration économique régionale. ■

Revalorisation salariale dans l'amont pétrolier : un accord conclu après deux mois de négociations intenses

Le secteur de l'amont pétrolier a récemment signé le protocole d'accord sur l'augmentation de la grille salariale. Les discussions, qui ont débuté le 5 mars 2026 à Pointe-Noire, ont réuni membres de la Commission Mixte Paritaire (parties patronale, syndicale et la Direction Départementale du Travail). Après près de deux mois d'échanges, un accord a été finalement signé le 30 avril 2026, marquant la fin des négociations.

Pour rappel, ces négociations sont organisées chaque année conformément à un accord signé en 2018 entre les parties concernées. Cet accord prévoit une revalorisation salariale annuelle. Pour toute base de calcul, les parties s'appuient notamment sur le taux publié par l'Institut National de la Statistique (INS), ou, à défaut, par la Banque Centrale.

Un dialogue social particulièrement attendu

Depuis plusieurs mois, les organisations syndicales réclamaient une revalorisation de la grille salariale. Cette demande revêt également une importance particulière dans la mesure où elle s'inscrit dans le cadre du respect du protocole d'accord signé entre les parties, lequel prévoit la régularité des rencontres annuelles consacrées à la revalorisation de la grille salariale dans le secteur de l'amont pétrolier.

Les négociations ouvertes le 5 mars dernier ont ainsi donné lieu à de nombreuses séances de travail entre les différentes parties prenantes. Toutefois, elles se sont révélées particulièrement intenses et difficiles pendant près de deux mois, les parties syndicale et patronale peinant à trouver un consensus sur le taux applicable.

Le principal point de désaccord entre les parties portait sur le taux d'augmentation à appliquer. La partie patronale défendait une application stricte du mécanisme prévu par le protocole d'accord du 2 décembre 2024, en s'appuyant sur le taux de 2,7 % publié par l'Institut National de la Statistique (INS) et qui devra dorénavant être la référence pour le calcul des augmentations salariales.

De leur côté, la partie syndicale estimait que la situation particulière de l'année 2024 devait également être prise en compte. Elle considérait qu'un effort supplémentaire était nécessaire afin de mieux compenser l'évolution du coût de la vie et proposait une augmentation de 3 %. Cette proposition représentait un écart de 0,3 point par rapport au taux de l'INS. Plusieurs séances de négociation ont été nécessaires pour rapprocher les positions des deux parties.

Un compromis finalement trouvé

Après plusieurs semaines de concertations et de discussions parfois tendues, les parties sont finalement parvenues à un accord le 30 avril 2026, mettant ainsi un terme aux négociations engagées au début du mois de mars. Le protocole d'accord signé prévoit une augmentation salariale à un taux de 2,7 % pour l'année 2025. Ce compromis traduit la volonté commune des acteurs du secteur de privilégier le dialogue social et la concertation afin d'aboutir à des solutions équilibrées conciliant les attentes des travailleurs et les impératifs économiques des entreprises. ■



ÉCONOMIE : XPERIENCE VERTE RELANCE LE DÉBAT SUR LA PERFORMANCE RESPONSABLE EN ENTREPRISE

Un an après le Green Enterprise Day, Xperience Verte monte d'un cran. Les 18 et 19 juin prochains, le cabinet Conseil Éthique et Performance convie dirigeants et décideurs à repenser leur conception du management.

Le 20 juin 2025, Régis Mike M'VILA avait choisi de mettre sur la table une question que beaucoup de patrons congolais considèrent encore comme accessoire : la qualité de vie et des conditions de travail. Le Green Enterprise Day, organisé sous l'égide du cabinet Conseil Éthique et Performance, avait réuni directeurs généraux, responsables RH et experts de la gouvernance pour une journée de conférences et d'ateliers, conclue par la signature de la charte « Ruptures Engagées » par des entreprises engagées. Un acte symbolique, qui n'engage pour l'instant que ceux qui l'ont signé. C'est sur cette base que s'appuie désormais Xperience Verte, l'édition 2026 de l'événement, pour élargir la démarche.

De l'événement à l'expérience

Le changement de nom ne relève pas d'une simple coquetterie marketing. Il traduit une évolution du format. Exit la formule en une journée : Xperience Verte, prévue les 18 et 19 juin à Brazzaville, se déploiera sur deux jours, avec une ambition affichée dans sa note conceptuelle, non plus simplement sensibiliser les décideurs aux enjeux de la QVCT, mais les engager dans ce qu'elle appelle « un espace de bascule ». Une formulation qui marque la volonté de se démarquer du forum classique, même si la forme finale de l'événement reste à confirmer.

Le fond, lui, s'inscrit dans le positionnement habituel du cabinet. Responsabilité sociétale des entreprises, santé mentale, leadership, gouvernance, des sujets qui dessinent ensemble une conception de la compétitivité plus large que les seuls résultats financiers, intégrant les réalités humaines, sociales et environnementales dans lesquelles opèrent les entreprises africaines.

Une conviction qui cherche à s'imposer

Dans les médias comme dans les cercles patronaux, Régis Mike M'VILA défend depuis plusieurs mois une lecture assez tranchée de la responsabilité sociétale des entreprises. Pour lui, la RSE n'est pas un supplément de communication offert aux parties prenantes, mais un investissement, qui suppose que l'entreprise soit attentive à sa chaîne de production comme à son écosystème, collaborateurs, partenaires, territoires d'implantation.

Xperience Verte sera pour le cabinet l'occasion de porter cette lecture devant un public plus large. Selon le programme provisoire, l'événement devrait rassembler plusieurs personnalités du monde des affaires, de la régulation et de la coopération internationale, avec une visée qui entend dépasser le seul cadre local.

Un contexte qui pousse dans ce sens

L'entreprise congolaise, et africaine plus largement, évolue dans un environnement de plus en plus exigeant. Montée des risques psychosociaux, difficulté à fidéliser les talents, pression croissante des bailleurs en matière de gouvernance, attentes nouvelles d'une génération de cadres qui ne se satisfait plus des seuls avantages matériels. Ces évolutions poussent progressivement les dirigeants à revoir leurs modes de management, même si le chemin reste long.

C'est dans cet intervalle qu'Xperience Verte cherche à s'installer. Reste à savoir si le format retenu permettra de dépasser le cercle des convaincus, et de faire de Brazzaville un espace de débat réel sur ce que l'entreprise africaine est prête à changer, concrètement, dans son fonctionnement quotidien. ■

The poster for Xperience Verte features a central image of Régis Mike M'VILA in a suit. The event is scheduled for 18-19 June 2026 in Grand Lancaster, Brazzaville. The theme is 'HUMANISER LE TRAVAIL POUR LIBÉRER LA PERFORMANCE DURABLE : RESPONSABILITÉ, RÉGÉNÉRATION, EFFICACITÉ'. It includes a QR code for the program, contact information (08100 17H30, +242 05 728 19 19, www.ccp-partner.cg), and logos for sponsors (BIMMART, NBSIA, AXCOM) and media partners (VOX TV, Perspectives Vertes). A badge indicates '2 JOURS D'IMMERSION EXPERIMENTALES' and a subscription fee of '100.000 FCFA TTC'.



CONFLIT DE COMPÉTENCES ADMINISTRATIVES

La DGMRFE recadre le contrôle des opérations extérieures



Le climat des affaires en République du Congo traverse une phase de clarification institutionnelle majeure, essentielle pour la sécurité des investissements. Dans une correspondance officielle datée du 21 mars 2026, la Direction Générale de la Monnaie et des Relations Financières avec l'Extérieur (DGMRFE) a adressé une mise au point ferme au Président d'UNICONGO.

L'objectif de cette démarche est sans équivoque : mettre fin à la confusion entourant le contrôle des importations et des exportations, une prérogative que la loi dévolue exclusivement à cette administration rattachée au Ministère des Finances.

Le cœur du problème : un chevauchement préjudiciable

Le Directeur général par intérim de la DGMRFE, Jean François Richard OBISSY, souligne des interventions administratives jugées intempestives de la part d'autres entités, citant notamment des contrôles exercés par l'Agence de Régulation des Transferts de Fonds (ARTF) sur les flux d'import-export. Selon le courrier, ces démarches semblent intervenir sans bases juridiques clairement définies, créant ainsi un risque de confusion et une insécurité juridique pour les entreprises et opérateurs économiques.

Pour les membres du patronat, se retrouver confrontés à des instructions contradictoires ou redondantes n'est pas qu'une simple entrave administrative ; c'est un facteur de blocage qui nuit directement au « bon fonctionnement des activités économiques et financières » du pays.

Le rappel à la loi : un cadre réglementaire strict

La DGMRFE appuie son autorité sur un arsenal juridique rigoureux et actualisé. Elle rappelle que, conformément au Règlement n°02/18/CEMAC/UMAC/CM du 21 décembre 2018 portant réglementation des changes dans la zone CEMAC, elle demeure l'administration compétente.

Le rappel à la loi : un cadre réglementaire strict

La DGMRFE appuie son autorité sur un arsenal juridique rigoureux et actualisé. Elle rappelle que, conformément au Règlement n°02/18/CEMAC/UMAC/CM du 21 décembre 2018 portant réglementation des changes dans la zone CEMAC, elle demeure l'administration compétente.

Ce pouvoir est renforcé au niveau national par le Décret n°2025-157 du 25 avril 2025, lequel fixe précisément la liste des inspections autorisées auprès des établissements publics et privés. Les points 15 et 19 de l'article 10 de ce décret confirment que la DGMRFE détient l'exclusivité en matière de contrôle des changes, de réglementation monétaire et de suivi des opérations extérieures, incluant les importations et les exportations.

Vers une cohérence administrative et un dialogue renforcé

L'enjeu de cette missive dépasse la simple querelle de territoire administratif. Il s'agit de préserver la cohérence de l'action de l'État et de garantir que les textes en vigueur soient respectés à la lettre.



En s'adressant directement à UNICONGO, la DGMRFE souhaite que cette « bonne information » soit relayée à l'ensemble des adhérents de l'organisation afin d'harmoniser les pratiques sur le terrain.

En conclusion, la DGMRFE se dit « entièrement disposé » à entretenir un dialogue constructif avec le secteur privé. Cette volonté d'ouverture vise à assurer une application fluide de la réglementation des changes, indispensable à la stabilité financière du Congo. Pour les opérateurs économiques, ce recadrage est un signal fort : la clarté des compétences est le socle sur lequel doit reposer la croissance économique nationale. En réaffirmant sa tutelle sur les relations financières avec l'extérieur, la DGMRFE s'érige en garant de la légalité face aux initiatives isolées d'autres administrations. ■



SÉCURISER LA BASE IMPOSABLE HORS PÉTROLE : LE DÉFI CONGOLAIS FACE AU CHOC DES PÉNURIES D'ÉNERGIE

L'économie de la République du Congo traverse une mutation historique. Pour l'exercice 2026, la Loi de finances consacre un changement de paradigme majeur : les recettes non pétrolières doivent désormais porter l'effort de financement de l'État. Cependant, cette ambition de souveraineté budgétaire se heurte à une réalité physique implacable : la crise structurelle de l'énergie. Sécuriser la base imposable hors pétrole ne relève plus seulement de l'ingénierie fiscale, mais d'une urgence de survie opérationnelle pour le secteur privé, premier contributeur à la richesse nationale.

1. Une base fiscale hors pétrole sous haute tension

La Loi de finances pour l'année 2026 évalue les recettes budgétaires totales à 2 550,5 milliards de FCFA. Dans cet ensemble, les recettes fiscales (impôts et taxes intérieurs) sont projetées à 1 005 milliards de FCFA, un montant qui dépasse désormais les prévisions des recettes pétrolières nettes. Ce basculement signifie que l'État dépend désormais directement de la santé financière des entreprises locales et de la consommation des ménages.

Toutefois, comme le souligne l'étude sur l'impact des pénuries d'énergie réalisé par la direction nationale de la BEAC, le tissu entrepreneurial subit un choc d'offre massif. Avec une contraction moyenne nationale du chiffre d'affaires de 17,3 % due aux défaillances électriques et aux pénuries de carburant, c'est la base même de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) et de l'Impôt sur les Sociétés (IS) qui s'érode. À Brazzaville, l'effondrement de l'activité atteint -38,4 %, créant un manque à gagner fiscal immédiat pour le Trésor public.

2. Le coût fiscal de la « destruction de capital »

L'un des points les plus critiques pour l'analyse économique est ce que les experts appellent la destruction de capital. Pour pallier l'absence d'un réseau électrique fiable, 79,5 % des entreprises ont dû investir dans des groupes électrogènes. Ce sont près de 5 milliards de FCFA qui ont été engloutis dans des « dépenses défensives ».



ÉNERGIE ET FISCALITÉ : LE MÊME COMBAT

→ La diversification des recettes publiques ne pourra réussir sans la sécurisation de l'approvisionnement énergétique. Une économie privée fragilisée produit moins de valeur, investit moins et contribue moins aux finances publiques.

D'un point de vue fiscal, ces investissements contraints posent un double problème :

- L'amortissement accéléré : La Loi de finances 2026 prévoit des taux d'amortissement spécifiques, par exemple 20 % pour les groupes électrogènes mobiles. Si ces investissements permettent aux entreprises de maintenir une activité minimale, ils augmentent mécaniquement les charges déductibles, réduisant ainsi le bénéfice imposable et, par extension, le produit de l'IS perçu par l'État.
- Le coût d'opportunité : Chaque franc CFA investi dans un générateur est un franc qui n'est pas investi dans l'extension d'une ligne de production ou dans l'innovation. Pourtant, la loi encourage l'investissement productif via un crédit d'impôt de 15 % pour l'acquisition de matériels industriels. Dans un contexte de pénurie, ce levier incitatif perd de son efficacité car il est utilisé pour la survie et non pour la croissance.

3. L'érosion de la productivité : L'exemple des télécoms et du transport

Le secteur de la téléphonie mobile, véritable poumon de l'économie numérique, illustre parfaitement cette fragilité.

En 2024, le revenu total du marché a déjà reculé de 1,7 %. La hausse de la consommation de données et de la voix (MoU à 64 minutes) nécessite des infrastructures réseau toujours plus gourmandes en énergie.

Si les opérateurs doivent multiplier les sites alimentés au gasoil, le coût opérationnel explose, grevant la rentabilité sectorielle. Pour compenser la stagnation de ces revenus, l'État introduit de nouvelles taxes, comme la redevance sur les nouveaux terminaux numériques (RTN) à compter du 1er juin 2026. Mais taxer l'outil de travail numérique dans un environnement où l'énergie fait défaut risque de ralentir davantage la formalisation de l'économie, pourtant essentielle à l'élargissement de l'assiette fiscale. Dans le secteur des transports, l'impact est encore plus frontal. Avec 7 à 8 heures de file d'attente quotidiennes pour s'approvisionner en carburant, la productivité d'une journée entière de travail est perdue. Cette paralysie réduit non seulement les revenus des transporteurs, mais alimente une inflation galopante (IPC transports à 123,4) qui réduit le pouvoir d'achat global, affaiblissant la collecte de la TVA sur les autres biens de consommation.

4. Digitalisation et SFEC : Sécuriser la base par la transparence

Face à ces menaces, le Gouvernement mise sur la technologie pour « verrouiller » la base taxable existante.

ENJEUX ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX

L'utilisation du Système de Facturation Électronique Certifiée (SFEC) devient une condition de forme impérative. L'article 25 de la Loi de finances 2026 stipule que pour être déductible de l'IS, une charge doit désormais être appuyée par une facture issue du SFEC.

Cette mesure vise à :

1. Réduire la fraude et les factures de complaisance ;
2. Assurer une traçabilité en temps réel des transactions malgré les ralentissements d'activité ;
3. Lutter contre l'économie informelle qui gagne souvent du terrain lors des crises énergétiques.

Cependant, la mise en œuvre du SFEC dépend elle-même de la stabilité de la connexion internet et de l'alimentation électrique des terminaux de vente. Il y a ici un risque de cercle vicieux : si l'énergie manque, les systèmes de contrôle se coupent, et la sécurisation de la base taxable s'évanouit.

5. Réinvestir la rente : Le compte d'affectation spéciale « Électrification »

Conscient que la fiscalité ne peut croître sur un terrain en friche énergétique, le législateur a créé des mécanismes de réinvestissement direct. La Loi de finances 2026 ouvre un compte spécial pour l'Électrification urbaine et rurale. Ce compte est alimenté à 100 % par la provision pour investissements diversifiés (PID) et les revenus issus des redevances gazières.

L'enjeu est de transformer la rente des ressources naturelles en infrastructures énergétiques pérennes. Pour 2026, ce budget est fixé à 35 milliards de FCFA. La réussite de ce programme est la condition sine qua non pour que les prévisions de croissance hors pétrole de 5,3 % se réalisent. Sans une stabilisation du réseau électrique (qui subit actuellement jusqu'à 45 % de pertes techniques et commerciales), la base taxable restera volatile et vulnérable.

Vers un pacte « Énergie-Fiscalité »

La sécurisation de la base imposable hors pétrole en République du Congo ne peut être dissociée d'une politique de sécurité énergétique agressive. Si la Loi de finances 2026 propose des outils de transparence performants (SFEC, taxation du numérique, redevance carbone), leur efficacité dépendra de la capacité de l'État à réduire les coûts de production du secteur privé.

Le patronat et le Gouvernement doivent s'accorder sur un constat : la crise énergétique actuelle agit comme un « impôt caché » qui détruit la substance même de l'économie. La véritable sécurisation de la base fiscale passera par la transformation des 5 milliards de FCFA de dépenses défensives en investissements productifs, portés par une énergie stable, accessible et compétitive. C'est à ce prix que le Congo réussira son pari de la diversification budgétaire. ■



La formation en ligne, par et pour le monde professionnel

Développez vos compétences avec des formations adaptées aux besoins des entreprises

UNICONGO
eCampus

Rejoignez-nous et formez-vous dès aujourd'hui !



www.ecampusunicongo.itcilo.org

Congo : la stabilisation ne suffit plus



Le FMI appelle à une transformation profonde du modèle de croissance pour accélérer la diversification économique

Le dernier rapport du Fonds monétaire international, publié en avril 2026 (Perspectives économiques régionales – Afrique subsaharienne), pose un diagnostic clair : la croissance africaine se redresse, mais dans un environnement nettement plus contraint, marqué par le durcissement des conditions de financement, la volatilité des matières premières et des marges budgétaires réduites. Dans ce contexte, le FMI insiste sur un point central : les modèles de croissance fondés sur la dépense publique et les rentes extractives atteignent leurs limites. La priorité est désormais donnée à une croissance tirée par le secteur privé, la productivité et la transformation économique.

C'est dans ce cadre qu'il convient d'analyser la trajectoire du Congo, en la replaçant dans une perspective comparative avec les autres économies de la CEMAC et à la lumière des évaluations FMI des années 2024 et 2025.

Une reprise réelle, mais en deçà des dynamiques régionales

Les analyses du FMI convergent depuis plusieurs années : le Congo n'est plus en situation de déséquilibre aigu, mais sa croissance reste modérée et inférieure à celle de plusieurs économies comparables de la sous-région.

Avec une progression autour de 2 à 3 %, le pays se situe légèrement en dessous de la moyenne de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale. À titre de comparaison, des économies comme le Cameroun affichent une croissance plus régulière, tandis que le Tchad bénéficie d'un cycle pétrolier plus favorable. Le constat est donc moins celui d'un décrochage que d'une dynamique insuffisante pour enclencher un véritable rattrapage économique.

DE LA STABILISATION À LA TRANSFORMATION

→ Après plusieurs années consacrées au rétablissement des équilibres macroéconomiques, le véritable défi du Congo est désormais de construire une croissance durable, moins dépendante du pétrole et davantage portée par le secteur privé.

Prévisions économiques : Afrique subsaharienne
(Croissance du PIB réel et prix à la consommation)

	2025	PROJECTIONS	
		2026	2027
Afrique subsaharienne	4,5	4,3	4,4
Afrique du Sud	1,1	1,0	1,3
Angola	3,1	2,3	2,6
Bénin	7,5	7,0	6,7
Botswana	-0,9	4,7	2,2
Burkina Faso	5,0	4,9	4,8
Burundi	3,9	3,8	4,2
Cabo Verde	5,5	4,8	5,0
Cameroun	3,1	3,3	3,8
Comores	3,8	4,1	4,1
Congo, Rép. du	2,4	2,8	3,2
Congo, Rép. dém. du	5,7	5,9	5,4
Côte d'Ivoire	6,5	6,2	6,3
Erythrée
Éswatini	3,6	4,0	3,5
Éthiopie	9,2	9,2	7,9
Gabon	2,5	2,7	2,8
Gambie	4,0	5,1	5,0
Ghana	6,0	4,8	4,9
Guinée	6,7	8,7	9,3
Guinée-Bissau	5,5	4,9	4,9
Guinée équatoriale	-6,4	-2,7	-1,3
Kenya	4,9	4,5	4,7
Lesotho	1,4	1,1	0,8
Libéria	5,1	5,1	5,4
Madagascar	2,8	3,6	4,1
Malawi	2,1	2,2	2,4
Mali	4,9	5,5	5,7
Maurice	3,1	3,4	3,4
Mozambique	-0,5	0,5	2,7
Namibie	2,4	2,4	2,7
Niger	6,9	6,7	6,5
Nigéria	4,0	4,1	4,3
Ouganda	6,7	7,5	8,2
République centrafricaine	4,8	2,6	3,0
Rwanda	7,0	7,2	7,6
Sao Tomé-et-Principe	2,1	3,4	3,9
Sénégal	7,9	2,2	2,3
Seychelles	5,1	1,5	4,0
Sierra Leone	4,4	4,5	4,7
Soudan du Sud	46,1	4,1	3,3
Tanzanie	5,9	5,9	6,1
Tchad	5,6	5,2	4,9
Togo	5,9	5,0	5,3
Zambie	3,8	4,3	4,7
Zimbabwe	7,5	5,0	4,2

Source: FMI, base de données des Perspectives de l'économie mondiale, avril 2026.
Note: Les données pour l'Erythée sont estimées en raison des contraintes liées à la disponibilité des données.

IMF

Une stabilisation budgétaire sous contrainte de dette

Sur le plan des finances publiques, le Congo présente un profil contrasté. Les équilibres budgétaires se sont améliorés, avec des soldes proches de l'équilibre, voire légèrement excédentaires.

Toutefois, cette stabilisation s'inscrit dans un contexte de dette élevée, proche de 90 % du PIB. Ce niveau d'endettement distingue nettement le pays au sein de la CEMAC. Le Cameroun conserve une dette plus modérée, lui permettant de préserver des marges de manœuvre budgétaires.

Le Tchad, malgré une croissance plus dynamique, reste également moins contraint sur ce plan. Les rapports FMI de 2025 ont d'ailleurs mis en évidence des tensions persistantes de trésorerie ainsi que des retards dans la mise en œuvre de certaines réformes, soulignant les limites de la consolidation budgétaire en cours.

Une dépendance pétrolière toujours structurante

Comme la majorité des économies de la sous-région, le Congo demeure fortement dépendant des hydrocarbures. Cette dépendance continue de rendre sa trajectoire économique largement tributaire des évolutions du marché international. Les comparaisons régionales montrent que certains pays, notamment le Cameroun, ont amorcé une diversification progressive de leur économie. À l'inverse, des pays comme le Tchad ou la Guinée équatoriale restent fortement exposés aux cycles extractifs.

Le Congo se situe dans une position intermédiaire, sans pour autant avoir engagé une transformation économique suffisamment marquée pour réduire cette dépendance.

Le facteur énergétique : un verrou majeur

Un élément central ressort de manière récurrente dans les analyses du FMI : la contrainte énergétique. Au Congo, les insuffisances dans la production et la distribution d'électricité limitent fortement le développement du secteur privé et la montée en puissance des activités industrielles. Cette contrainte constitue un frein direct à la diversification économique et explique en grande partie la faiblesse persistante du secteur hors pétrole.

Une recomposition régionale sans transformation structurelle

La lecture comparée avec la CEMAC met en évidence une évolution des positions relatives entre pays, sans modification profonde des modèles économiques. Les variations observées, telles que le repositionnement de certains pays en fonction de leur production pétrolière, relèvent principalement d'effets conjoncturels. Elles ne traduisent pas une transformation structurelle des économies de la sous-région.

Dans ce contexte, le Congo apparaît comme une économie qui, à l'instar de ses voisins, n'a pas encore opéré de bascule vers un modèle de croissance diversifié et résilient.

2024-2026 : d'une logique d'ajustement à une exigence de transformation

L'évolution du discours du FMI entre 2024 et 2026 est particulièrement révélatrice.



En 2024, l'accent était mis sur la stabilisation macroéconomique et la poursuite des réformes. En 2025, les résultats étaient jugés mitigés, avec des tensions persistantes et des retards d'exécution. En 2026, le diagnostic évolue : la question n'est plus seulement celle de l'ajustement, mais celle du modèle de croissance lui-même. Le FMI appelle désormais explicitement à un basculement vers une croissance tirée par le secteur privé et l'investissement productif.

Des attentes accrues du secteur privé vis-à-vis du nouveau gouvernement

Dans ce contexte, la publication du rapport 2026 du FMI intervient à un moment particulier, marqué par la mise en place d'un nouveau gouvernement. Cette conjonction renforce mécaniquement les attentes du secteur privé. En effet, le diagnostic désormais explicite du FMI, qui souligne les limites du modèle actuel et la nécessité d'un changement de trajectoire, place la question de l'orientation économique au centre de l'action publique. Les entreprises attendent donc des signaux clairs sur plusieurs points structurants : la politique énergétique, la gestion de la dette, la qualité de la dépense publique, l'amélioration du climat des affaires et les conditions d'un investissement productif durable.

Au-delà des ajustements techniques, c'est la cohérence et la lisibilité d'une stratégie économique qui sont désormais attendues. Dans un environnement où les marges budgétaires sont contraintes, la crédibilité des orientations publiques devient un facteur déterminant de mobilisation de l'investissement privé.

Une économie en équilibre instable

En somme, le Congo se trouve dans une situation d'équilibre instable. Le pays a réussi à stabiliser ses grands équilibres macroéconomiques, mais reste confronté à des contraintes structurelles fortes : dette élevée, dépendance pétrolière, contrainte énergétique et faible diversification.

Dans un environnement international plus exigeant, ces fragilités limitent sa capacité à accélérer sa trajectoire de développement.

Conclusion : la transformation comme impératif

La période actuelle constitue un moment charnière. La stabilisation engagée ces dernières années a permis d'éviter une dégradation plus marquée, mais elle ne constitue pas une fin en soi.

La comparaison avec les autres économies de la CEMAC montre que l'enjeu n'est plus celui du positionnement relatif, mais celui de la transformation du modèle économique. À défaut, le Congo risque de rester durablement dans une zone intermédiaire, caractérisée par une stabilité fragile et une croissance insuffisante. Le message du FMI est désormais explicite : la stabilisation ne suffit plus ; la transformation devient une nécessité stratégique. ■



FINANCE DIGITALE

Le paradoxe de la puissance congolaise au sein de la CEMAC



L'année 2024 marque un tournant décisif pour l'écosystème financier de l'Afrique Centrale, caractérisé par une dématérialisation accélérée des flux et une mutation des comportements de consommation. Au sein de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), la République du Congo s'est imposée comme un acteur systémique, occupant désormais une place de premier plan dans le paysage du Mobile Money. Cependant, l'analyse approfondie des données du dernier rapport de la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC) révèle un paradoxe structurel : si le Congo domine par l'agilité de ses usagers et le volume de ses transactions, il fait face à des défis de valorisation et de sédentarisation des flux qui dessinent les contours d'une économie de micro-paiements en pleine mutation.

Une hégémonie par le volume : le deuxième moteur régional

Sur le plan statistique, la performance congolaise est remarquable. Avec 893,15 millions d'opérations enregistrées en 2024, le Congo capte 22,76 % du volume total des transactions de la zone CEMAC. Cette position de deuxième moteur régional, juste derrière le Cameroun, témoigne d'une adoption massive des services de paiement mobile par la population. Cette dynamique est portée par une infrastructure de distribution en pleine expansion, la zone CEMAC ayant vu son nombre de points de service progresser de 41,28 % en un an.

Pourtant, ce leadership par le volume ne se traduit pas de manière identique en termes de valeur financière.

Le Congo se classe au troisième rang de la sous-région derrière le Gabon, avec 14,76 % de la valeur globale, soit 3 515,8 milliards de FCFA. Ce différentiel entre le volume (2ème) et la valeur (3ème) souligne la nature intrinsèque du marché congolais : une économie de la répétition où le Mobile Money sert d'abord aux transactions du quotidien, aux règlements de factures et à l'achat de crédit téléphonique. À l'échelle de la CEMAC, l'achat de crédit de communication représente d'ailleurs 65 % du volume total des paiements marchands, confirmant que l'outil mobile est avant tout un instrument de consommation de services de base.

Le phénomène de la multibancarité et l'illusion statistique

Au 31 décembre 2024, le Congo comptait 9,498 millions de comptes Mobile Money. Ce chiffre, impressionnant au regard de la population nationale, doit être analysé avec une prudence économique rigoureuse.

La BEAC souligne que l'augmentation fulgurante du nombre de comptes (+28,09 % au niveau régional) n'indique pas nécessairement un accroissement proportionnel du nombre de personnes bancarisées.

Deux facteurs expliquent ce biais : d'une part, la généralisation des applications bancaires qui créent systématiquement un compte de paiement adossé au compte courant ; d'autre part, la possibilité technique de dissocier l'identifiant téléphonique du compte, permettant à un seul usager de détenir plusieurs portefeuilles électroniques.

CHIFFRES CLÉS

- 893 millions de transactions en 2024 ;
- 22,8 % du volume total de la CEMAC ;
- 3 515,8 milliards FCFA de transactions ;
- 9,5 millions de comptes Mobile Money.

Cette « multibancarité » explique pourquoi, malgré l'explosion des ouvertures de comptes, le taux d'activité global dans la CEMAC a chuté de 17,30 %. Pour le Congo, le défi n'est plus l'acquisition de nouveaux clients, mais la fidélisation et l'activation de cette base dormante.

De l'instrument de paiement au stockage de valeur : l'émergence de la thésaurisation

L'une des mutations les plus fascinantes observées en 2024 est le changement de statut psychologique de la monnaie électronique. L'encours de monnaie électronique, soit les sommes conservées par les usagers dans leurs comptes, a bondi de 56,77 % en 2024, contre seulement 21,69 % l'année précédente.

Ce phénomène de thésaurisation numérique suggère que les Congolais commencent à percevoir le Mobile Money non plus comme un simple tuyau de transfert, mais comme une solution de stockage de valeur et une alternative à l'épargne informelle. Ce comportement témoigne d'une confiance accrue envers la sécurité des plateformes, renforcée par des réglementations de plus en plus strictes, à l'instar du règlement COBAC R-2024/01 sur la gestion du risque informatique.

ENJEUX ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX

Cette sédentarisation de l'argent sur les téléphones ouvre la voie à des services financiers de seconde génération, tels que l'épargne rémunérée ou l'assurance, qui pourraient transformer la rentabilité des prestataires de services de paiement.

Le crédit mobile et les transferts internationaux : les nouveaux leviers de croissance

Pour briser le plafond de verre des micro-transactions, le marché congolais mise sur deux leviers stratégiques identifiés par le régulateur :

1. Le Crédit Mobile : Porté par l'intelligence artificielle et des partenariats entre banques et opérateurs, ce service a permis d'octroyer près de 900 000 micro-crédits dans la CEMAC en 2024. Avec un montant moyen de 16 114 FCFA, ces prêts répondent à un besoin urgent de fonds de roulement pour le secteur informel, tout en intégrant des mécanismes automatisés d'évaluation du risque ;
2. La Réception de fonds internationaux : Le mobile est devenu le canal privilégié de la diaspora. Plus de 1 000 milliards de FCFA ont été reçus directement sur des comptes Mobile Money dans la zone CEMAC en 2024. La rapidité et la réduction des coûts par rapport aux agences physiques (Western Union, MoneyGram) font de ce segment un pilier de l'inclusion financière.

Le frein fiscal : un défi pour la souveraineté numérique

Malgré ces indicateurs au vert, le rapport 2024 de la BEAC note un ralentissement de la croissance par rapport aux années précédentes. En cause : la mise en place de taxes sur les paiements en monnaie scripturale dans plusieurs pays de la communauté.

Au Congo, l'introduction de nouvelles redevances, comme la taxe sur les terminaux à carte SIM prévue pour juin 2026, pourrait renchérir le coût d'accès aux outils numériques et freiner la dynamique de transition vers le « sans cash » réclamée par la Banque Centrale.

L'enjeu pour le gouvernement congolais est de trouver le point d'équilibre entre la nécessité de mobiliser des recettes fiscales hors pétrole et l'impératif de ne pas handicaper un écosystème qui assure la fluidité des échanges pour les populations les plus vulnérables.

Conclusion : Vers un plan S.M.A.R.T 2026-2030

La République du Congo se trouve à un carrefour stratégique. Son statut de deuxième puissance transactionnelle de la CEMAC lui confère une responsabilité majeure dans la définition des futurs standards régionaux, notamment avec l'adoption de la norme ISO 20022 pour moderniser les messages financiers.

Pour consolider ces acquis, la vision du Gouverneur de la BEAC pour la période 2026-2030 privilégie des actions S.M.A.R.T (Spécifiques, Mesurables, Atteignables, Réalistes, Temporelles) axées sur l'éducation financière et la protection des consommateurs. L'avenir du Mobile Money au Congo ne dépendra plus seulement du nombre de comptes ouverts, mais de sa capacité à devenir un véritable outil de développement économique capable de transformer chaque téléphone en un terminal bancaire complet, sécurisé et abordable pour tous. ■



emploi.cg

La première plateforme de recrutement au Congo

CES ENTREPRISES RECRUTENT

+800 postes disponibles

Postulez dès aujourd'hui !

 www.emploi.cg



Découvrez des centaines d'offres sur emploi.cg



PROPULSÉE PAR

UNICONGO

www.unicongo.cg



LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS, NOUVEAU PIVOT DE LA SOUVERAINETÉ FINANCIÈRE ET DU DÉVELOPPEMENT STRUCTURANT

Le Conseil des Ministres, réuni le mercredi 06 mai 2026 sous la présidence de Son Excellence Denis Sassou N'Guesso, a marqué un tournant historique pour l'architecture financière de la République du Congo. Au cœur des délibérations figurait un projet de loi d'une importance capitale : la création d'une nouvelle Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

Loin d'être une simple itération administrative, cette réforme profonde redéfinit le rôle de l'État en tant qu'investisseur de long terme et tiers de confiance, tout en offrant au secteur privé national une nouvelle perspective sur le financement des grands chantiers du développement.

Une réforme dictée par l'impératif de conformité régionale

La genèse de ce texte s'inscrit d'abord dans un cadre normatif communautaire rigoureux. Le 12 juillet 2025, le Comité Ministériel de l'Union Monétaire d'Afrique Centrale a adopté un règlement relatif au traitement des comptes inactifs et des avoirs en déshérence dans les livres des établissements de crédit. Cette directive, relayée par la Commission Bancaire d'Afrique Centrale (COBAC), confère désormais aux Caisses des Dépôts une mission cruciale : celle de sécuriser et de placer ces avoirs dormants afin de les réinjecter dans le circuit productif du développement économique et social.

Pour le Congo, cette mutation est fondamentale. Alors que la loi précédente, datant de 2014, limitait l'action de la Caisse à la gestion des ressources excédentaires du pays, le nouveau texte présenté par le Ministre Christian Yoka répond à une vision plus dynamique et proactive. Il ne s'agit plus seulement de "garder" des surplus, mais de mobiliser activement des ressources privées et publiques pour relever les défis énergétiques et démographiques majeurs des prochaines décennies.

Le "Tiers de Confiance" : Un levier pour la réduction des fractures

L'une des innovations majeures de cette future institution réside dans son rôle de tiers de confiance. En centralisant les avoirs en déshérence de toute nature, la CDC assure une fonction de protection de l'épargne et des actifs dont les propriétaires sont temporairement absents ou non identifiés. Cependant, la force du modèle proposé réside dans la destination de ces fonds.

La Caisse est investie de la mission de transformer ces ressources passives en investissements structurants. Cette approche vise spécifiquement à réduire la fracture territoriale. En orientant les capitaux vers des projets situés dans l'arrière-pays, la CDC devient l'outil financier par excellence pour soutenir l'ambition d'aménagement du territoire et de désenclavement prônée par le Chef de l'État

lors de ce même conseil, à l'instar du corridor 13 ou des réseaux de distribution d'eau potable en zone rurale.

Ingénierie financière et marché des capitaux : Les attentes du secteur privé

Pour le secteur privé, la création de la CDC est perçue comme un signal fort de modernisation. L'émergence d'un véritable marché de capitaux au sein de la CEMAC nécessite des institutions capables d'émettre de nouveaux véhicules de mobilisation de ressources. La CDC se positionne ainsi comme un instrument d'ingénierie financière de haut niveau, capable d'attirer des financements internes mais aussi externes.

Le patronat et les investisseurs locaux y voient plusieurs opportunités stratégiques :

1. L'accès au financement de long terme : Le secteur bancaire traditionnel privilégie souvent le court terme. La CDC, par sa nature, peut financer des infrastructures lourdes qui, par effet d'entraînement, dynamisent les entreprises de sous-traitance et de services (BTP, logistique) ;
2. La garantie et la co-investissement : En agissant comme investisseur institutionnel, la CDC peut rassurer les partenaires privés en partageant les risques sur des projets d'envergure nationale ;
3. La transparence et la sécurisation : Le rôle de "consignataire" offre une garantie juridique et financière supplémentaire dans les transactions complexes, notamment dans le cadre des marchés publics ou des contentieux commerciaux.

Cependant, les observateurs du secteur privé soulignent que la réussite de la CDC dépendra de la rigueur de sa gouvernance. Pour que cet outil ne devienne pas une simple structure administrative de plus, elle doit fonctionner selon des standards de gestion internationaux, permettant une rotation efficace des capitaux et une rentabilité des investissements sociaux.

Une brique essentielle du programme « l'Accélération »

L'adoption de ce projet de loi intervient au moment où le Président de la République exige du Gouvernement une « accélération » concrète de l'action publique.

La CDC est l'un des bras armés de cette accélération. En permettant de financer sans délai des projets déjà sanctifiés par le projet de société présidentiel, elle offre au Gouvernement la souplesse financière nécessaire pour ne pas dépendre uniquement des cycles budgétaires classiques. Le texte sera prochainement transmis au Parlement pour examen et adoption. Son entrée en vigueur sera scrutée de près par les partenaires au développement et les agences de notation, car elle témoignera de la capacité du Congo à transformer sa gestion des liquidités en un moteur de croissance autonome.

Conclusion : Vers une nouvelle ère de résilience budgétaire

En définitive, la nouvelle Caisse des Dépôts et Consignations représente bien plus qu'un coffre-fort pour avoirs oubliés. Elle symbolise la volonté de la République du Congo de se doter d'une souveraineté financière accrue. En transformant les "dépôts" passifs en "investissements" actifs, le pays se dote d'un outil capable de soutenir ses ambitions de puissance régionale au sein de la CEMAC. Pour le secteur privé, c'est l'espoir de voir émerger une institution qui parle le langage de l'investissement productif et qui contribue, enfin, à stabiliser le financement de l'économie hors-pétrole. ■

Une pression directe sur les entreprises locales

Les industriels du secteur des boissons opèrent dans un environnement exigeant, marqué par des coûts de production élevés, une fiscalité structurée et des obligations strictes en matière de qualité et de conformité. À l'inverse, les produits issus de la contrebande bénéficient d'un avantage compétitif immédiat : ils ne supportent ni droits de douane, ni TVA, ni taxes locales. Cet écart de structure de coûts se traduit directement par des prix de vente plus attractifs.

Résultat : les entreprises locales font face à une pression croissante sur leurs volumes et leurs marges. Cette situation limite leur capacité d'investissement, fragilise leur compétitivité et, à terme, peut freiner le développement industriel du secteur.

Une concurrence qui ne respecte aucune règle

« Nous sommes confrontés à une concurrence qui ne respecte ni les règles fiscales, ni les normes de qualité. Cela déséquilibre totalement le marché et pénalise les entreprises qui investissent localement. » – Acteur du secteur des boissons.

Un manque à gagner significatif pour l'État

La contrebande ne pénalise pas uniquement les entreprises. Elle représente également une perte importante pour les finances publiques.

Chaque produit introduit illégalement échappe :

- à la TVA ;
- aux droits d'accise ;
- aux droits de douane.

IMPORTATIONS FRAUDULEUSES DANS LE SECTEUR DES BOISSONS

Contrebande à Pointe-Noire : une concurrence invisible qui fragilise l'industrie locale

Entre pression sur les prix, pertes fiscales et risques sanitaires, le secteur des boissons fait face à une montée préoccupante des flux informels en provenance de Cabinda.

Un phénomène discret... mais structurant

À Pointe-Noire, le développement de la contrebande dans le secteur des boissons n'est plus un phénomène marginal. Il s'inscrit désormais dans une dynamique structurée, alimentée par la proximité géographique avec Cabinda et par l'existence de circuits d'approvisionnement parallèles de plus en plus organisés.

Ces flux informels introduisent sur le marché local des produits échappant à tout cadre réglementaire, fiscal et sanitaire. En quelques années, cette pratique a profondément modifié les équilibres du marché, créant une concurrence difficilement soutenable pour les acteurs formels.



CHIFFRES CLÉS

(estimations sectorielles)

- 20 à 30 % du marché local potentiellement affecté par des circuits informels ;
- Jusqu'à 40 % d'écart de prix entre produits légaux et produits de contrebande ;
- Plusieurs milliards FCFA de pertes fiscales estimées par an ;
- Pointe-Noire / Cabinda : principal corridor identifié ;
- 0 % de contrôle qualité sur les produits introduits illégalement.

– Données estimatives issues de retours d'acteurs

Dans un contexte de renforcement de la mobilisation des recettes, ces pertes cumulées représentent un enjeu majeur pour l'État, tout en réduisant sa capacité de régulation.

Des risques sanitaires sous-estimés

Au-delà des enjeux économiques, la circulation de produits non contrôlés pose une question de santé publique. L'absence de traçabilité, de contrôle qualité et de respect des normes de stockage expose les consommateurs à des risques potentiels. En cas de problème, l'identification de l'origine des produits devient particulièrement complexe.

ENJEUX ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX

Un enjeu de souveraineté économique

Au-delà du seul secteur des boissons, la contrebande pose la question plus large de la protection du tissu productif national. Elle fragilise les entreprises formelles, réduit les incitations à investir et alimente une économie parallèle difficile à réguler. Dans un contexte où le développement du secteur privé est une priorité, la maîtrise de ces flux informels devient un enjeu stratégique.

Quelles réponses ?

Plusieurs pistes d'action apparaissent nécessaires :

- renforcer les contrôles aux points d'entrée sensibles ;
- améliorer la coordination entre douanes, forces de sécurité et administrations locales ;
- structurer les remontées du secteur privé pour objectiver le phénomène ;
- sensibiliser les consommateurs aux enjeux liés à la contrebande ;

Dans cette perspective, une mobilisation collective s'impose afin de faire de ce sujet une priorité dans le dialogue public-privé et d'aboutir à des mesures concrètes et opérationnelles. ■



ZOOM SUR UN SECTEUR

LE MARCHÉ DE LA TÉLÉPHONIE MOBILE AU CONGO (2024-2025)

Entre explosion des usages et mutation des revenus

Le secteur des télécommunications en République du Congo, régulé par l'Agence de Régulation des Postes et des Communications Électroniques (ARPCE), traverse une phase de maturité complexe. L'analyse croisée du rapport annuel 2024 et des perspectives 2025 révèle un marché dominé par un duopoly dynamique composé de MTN et Airtel.

Si le nombre d'abonnés continue de croître, le secteur fait face à un paradoxe économique : une augmentation massive du trafic voix et SMS qui ne se traduit pas nécessairement par une hausse proportionnelle des revenus, sous l'effet conjugué de la baisse des tarifs et de l'évolution des comportements de consommation.



ENJEUX ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX

Une croissance démographique qui bouscule la pénétration

Au 31 décembre 2024, le Congo enregistrait 6,050 millions d'abonnés, soit une progression de 2,4 % par rapport à 2023.

Cette croissance, bien que constante (+7,7 % depuis 2020), s'accompagne d'une curiosité statistique : le taux de pénétration est passé de 96,2 % en 2023 à 95,4 % en 2024. Ce léger recul s'explique par un dynamisme démographique national (3,2 % de croissance annuelle) supérieur à la vitesse d'acquisition de nouveaux abonnés.

Le marché reste quasi exclusivement tourné vers le prépayé (99,3 %), le postpayé ne représentant qu'une part marginale de 0,7 %. Toutefois, avec une population de plus de 15 ans estimée à 3,738 millions d'habitants, le marché "adressable" semble atteindre un seuil de saturation, forçant les opérateurs à se livrer une guerre de parts de marché sur le volume. À ce jeu, MTN conserve un leadership solide avec 62 % de parts de marché contre 38 % pour Airtel à fin 2024.

Le paradoxe des revenus : L'effet "ciseaux" L'année 2024 a marqué une contraction du chiffre d'affaires global du secteur. Le revenu total du marché a reculé de 1,7 %, s'établissant à 128,891 milliards de FCFA contre 131,132 milliards l'année précédente. Ce déclin est principalement porté par le segment de la voix entrante, qui a chuté de 36,6 % en un an.

Pourtant, cette baisse des revenus ne reflète pas un désintérêt des Congolais pour la communication. Au contraire, le trafic voix total a atteint 6,948 milliards de minutes. Le trafic sortant a progressé de 4,8 % en 2024.

Ce phénomène s'explique par une baisse volontaire des tarifs pondérés de la voix (18 FCFA/min en 2024 contre 19 FCFA en 2023), visant à stimuler l'usage.

L'analyse de l'élasticité prix de la demande, calculée à -1,4 par l'ARPCE, confirme cette stratégie : une baisse des prix de 3,3 % a engendré une hausse du trafic de 4,8 %. Cependant, cette hausse de volume n'a pas suffi à compenser l'érosion de la valeur, entraînant une baisse de l'ARPU (Revenu moyen par abonné) voix de 7,3 %, tombant à 1 636 FCFA par mois.

PLUS D'USAGES, MOINS DE REVENUS

→ Le marché congolais de la téléphonie mobile entre dans une nouvelle phase : après la démocratisation des communications, l'enjeu est désormais de créer de la valeur grâce aux services numériques et à l'économie de la donnée.



La domination du trafic "On-Net" et la résistance du SMS

Une caractéristique majeure du marché congolais est la préférence absolue pour les communications intra-réseau. Le trafic On-Net représente 86,2 % des appels voix et un score écrasant de 98,81 % pour les SMS. Les abonnés évitent soigneusement les appels inter-réseaux (Off-Net), malgré une baisse spectaculaire des tarifs de ces derniers (passant de 109 FCFA en 2020 à 21 FCFA en 2024).

Le segment SMS, que beaucoup prédisaient en déclin face aux applications de messagerie instantanée, montre une résilience étonnante en termes de valeur. Si le volume de SMS a chuté de 15,7 % en 2024, le revenu généré a, lui, augmenté de 5,6 % pour atteindre 9,905 milliards de FCFA. Cette hausse s'explique par une remontée des tarifs pondérés du SMS, passés de 1,70 FCFA à 2,13 FCFA.

Les défis structurels et fiscaux pour 2025-2026

À l'aube de 2026, le secteur fait face à trois défis majeurs :

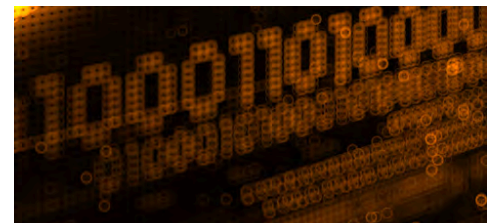
1. La saturation et l'équipement : Avec un taux de pénétration flirtant avec les 100 % dans les zones urbaines, la croissance ne pourra plus venir de la simple acquisition d'abonnés, mais devra passer par l'augmentation de la consommation de données (Data), un segment non détaillé dans les chiffres voix/SMS mais vital pour l'avenir ;
2. La pression fiscale : Comme mentionné dans la Loi de finances 2026, l'État introduit de nouvelles taxes, notamment la taxe sur les terminaux à carte SIM (RTN). Ces mesures pourraient freiner le renouvellement des smartphones et, par extension, la consommation de services numériques avancés ;
3. L'investissement dans la qualité de service : Le temps moyen mensuel par abonné (MoU) est en hausse constante, atteignant 64 minutes en 2024. Cette utilisation accrue exige des investissements lourds dans les infrastructures de réseau pour éviter la congestion, alors même que les revenus par abonné (ARPU) s'érodent.

Ce qu'il faut retenir

Le secteur de la téléphonie mobile au Congo en 2024 et 2025 dessine le portrait d'un marché en pleine mutation.

Les opérateurs ont réussi le pari de la démocratisation par le prix, comme le montre la hausse du temps de communication (MoU) et le dynamisme du trafic sortant.

Toutefois, la baisse du revenu global et de l'ARPU signale l'urgence de diversifier les sources de revenus au-delà de la voix traditionnelle. L'enjeu de 2026 sera de transformer cette masse d'abonnés "voix" en consommateurs de services numériques à haute valeur ajoutée, tout en naviguant dans un environnement fiscal de plus en plus exigeant. ■



FOCUS ENTREPRISE

La parole aux adhérents de l'Union

Dans cette édition de Focus Entreprise, UNICONGO met en lumière Intelligencya Skills, cabinet spécialisé dans le conseil en ressources humaines, le placement, la formation et l'accompagnement des talents, à travers le témoignage de sa fondatrice et dirigeante.

Un parcours au service du capital humain et de la stratégie

Avec une formation initiale en administration des affaires et sciences économiques, complétée par plusieurs cursus en gestion et un master en management d'entreprise et stratégie, Madame Thyna NGALOULA, la dirigeante d'Intelligencya Skills a construit un parcours tourné vers la compréhension des organisations et la valorisation du capital humain. Cette diversité académique et professionnelle lui permet aujourd'hui d'aborder les enjeux des entreprises avec une vision globale, mêlant analyse stratégique, gestion des compétences et innovation organisationnelle. Son ambition est de mettre l'intelligence des données et des talents au service de la performance des entreprises.

Intelligencya Skills : connecter les talents aux besoins des entreprises

Intelligencya Skills se positionne comme un acteur spécialisé dans la mise en relation entre les entreprises et les compétences adaptées à leurs besoins spécifiques. Le cabinet intervient principalement dans quatre domaines complémentaires : la formation en entreprise, le conseil en ressources humaines, le placement et l'intérim, ainsi que la cartographie des besoins en personnel qualifié. Au-delà du recrutement classique, la structure accompagne également les candidats dans la structuration de leurs profils et leur préparation à divers processus de sélection et opportunités professionnelles.

Cette approche globale vise à renforcer l'adéquation entre les attentes du marché et les compétences disponibles.

Un secteur encore jeune et des défis structurants

Évoluant dans un domaine encore émergent en Afrique centrale, Intelligencya Skills a dû faire face à des défis importants, notamment celui de son positionnement sur le marché. Il s'est agi de démontrer la valeur ajoutée d'une approche structurée du capital humain dans un environnement où les pratiques de recrutement restent souvent informelles. Un autre défi majeur réside dans la capacité à assurer une parfaite adéquation entre les profils proposés et les missions confiées par les entreprises. Cela nécessite un travail rigoureux d'analyse, d'évaluation et de compréhension fine des besoins organisationnels. En tant que femme entrepreneure, Madame NGALOULA souligne également les enjeux liés à la légitimité managériale et à la reconnaissance dans un environnement professionnel encore marqué par des déséquilibres de représentation, nécessitant une posture constante d'exigence et de leadership.

Discipline, engagement et confiance comme piliers

Pour relever ces défis, Intelligencya Skills s'appuie sur des valeurs fondamentales telles que la rigueur, la discipline et le respect des engagements. La crédibilité de la structure repose avant tout sur la qualité des livrables, le respect des délais et la constance dans l'exécution. La constitution d'équipes compétentes et engagées constitue également un levier essentiel de réussite, avec pour objectif de détecter les meilleurs talents et de les accompagner dans leur développement afin de répondre efficacement aux besoins des clients.

Thyna NGALOULA
Directrice générale,
Intelligencya Skills



Une vision tournée vers l'innovation et l'avenir

À moyen et long terme, Intelligencya Skills ambitionne de devenir une référence dans le domaine de l'intérim et du recrutement spécialisé, en proposant des solutions toujours plus adaptées aux évolutions du marché du travail. L'un des axes stratégiques majeurs concerne la digitalisation des ressources humaines, avec le développement d'outils permettant d'optimiser le recrutement, l'évaluation et la gestion des candidatures. La structure porte également des projets structurants tels que le programme École-Entreprise, visant à renforcer l'employabilité des jeunes, ainsi que l'organisation d'un événement annuel JobSkills, dédié à la valorisation des compétences et à l'innovation dans le domaine de l'emploi.

Un message fort à la jeunesse et aux femmes

La dirigeante encourage la jeunesse à cultiver la rigueur, l'engagement et la curiosité intellectuelle, tout en misant sur le dépassement de soi et la formation continue. Aux femmes entrepreneures, elle adresse un message d'audace et de confiance, les invitant à croire en leurs ambitions et à dépasser les limites imposées par les stéréotypes. Elle encourage enfin chacun à s'entourer de modèles inspirants pour construire un parcours professionnel aligné avec ses aspirations et ses compétences. ■

ZOOM SUR UNE INSTITUTION

L'ACONOQ : UN ACTEUR CLÉ DE LA QUALITÉ ET DE LA CONFORMITÉ AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Dans un environnement économique marqué par l'intensification des échanges commerciaux et l'intégration progressive des marchés africains, la maîtrise des normes et des exigences de conformité constitue un enjeu majeur pour les entreprises. Au-delà de la protection des consommateurs, elle conditionne l'accès aux marchés, renforce la crédibilité des produits et contribue à l'amélioration de l'environnement des affaires. C'est dans cette perspective que l'Agence Congolaise de Normalisation et de la Qualité (ACONOQ) a été créée par la loi n°19-2015 du 29 octobre 2015. Placée sous la tutelle du ministère en charge de l'Industrie, cette institution publique est chargée de mettre en œuvre le Système National de Normalisation et de Gestion de la Qualité. Ses interventions couvrent notamment la normalisation, la métrologie, la certification ainsi que la promotion des bonnes pratiques dans l'ensemble des secteurs d'activité.

À travers ses différentes attributions, l'ACONOQ contribue à la mise en place d'un cadre de référence destiné à améliorer la fiabilité des produits et services proposés sur le marché national. Son action participe également à l'accompagnement des entreprises dans leur démarche d'amélioration continue et dans leur adaptation aux exigences des marchés régionaux et internationaux.

La réussite de cette démarche repose sur une collaboration étroite entre les pouvoirs publics et le secteur privé. C'est dans ce cadre qu'UNICONGO accompagne les travaux menés par l'Agence à travers la participation de ses experts aux comités techniques et aux comités miroirs de normalisation.

Cette implication permet de prendre en compte les réalités du tissu économique national tout en favorisant l'adoption de référentiels conformes aux standards internationaux.

Cette coopération revêt une importance particulière dans le contexte de la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine (ZLECAf), où la capacité des entreprises à répondre aux exigences réglementaires et techniques constitue un facteur déterminant de compétitivité. Pour atteindre ses objectifs, l'ACONOQ déploie plusieurs initiatives structurantes. La première concerne le Schéma National de Certification des Produits issus de la Production Locale et destinés à l'exportation. Ce dispositif vise à garantir la conformité des produits congolais, à faciliter leur accès aux marchés extérieurs et à encourager la création de valeur à travers la transformation locale.

La deuxième initiative porte sur la mise en place d'un système de marquage et de traçabilité des produits du tabac fabriqués ou importés en République du Congo. Ce mécanisme permet de sécuriser la chaîne d'approvisionnement, de lutter contre les circuits illicites, de réduire les pertes fiscales liées à la fraude et de renforcer l'information des consommateurs. Par ailleurs, l'Agence assure la mise en œuvre du Programme Congolais d'Évaluation de la Conformité (PCEC), institué par la loi n°51-2021 du 31 décembre 2021 portant loi de finances pour l'année 2022. Réalisé avec l'appui de Bureau Veritas et de Cotecna, ce dispositif vise à renforcer le contrôle de la conformité des marchandises importées et à limiter l'entrée sur le marché de produits ne répondant pas aux exigences réglementaires en vigueur.



À ce titre, certaines catégories de marchandises destinées au Congo doivent être accompagnées d'un Certificat de Conformité (CoC), attestant du respect des critères requis avant leur expédition. Comme toute mesure de contrôle, l'efficacité du dispositif repose toutefois sur un équilibre entre les impératifs de sécurité, de qualité et de protection du marché, d'une part, et la nécessité de préserver la fluidité des échanges ainsi que la compétitivité des entreprises, d'autre part. Les procédures mises en place doivent ainsi demeurer transparentes, proportionnées et économiquement soutenables afin que l'objectif de conformité ne se traduise pas par une augmentation excessive des coûts ou des délais pour les opérateurs économiques.

À travers ces différentes actions, l'ACONOQ participe à la modernisation du tissu économique national. En favorisant l'application de référentiels reconnus, elle contribue à renforcer la confiance dans les produits mis sur le marché, à soutenir les entreprises dans leur développement et à créer les conditions d'une concurrence plus saine. Pour sa part, UNICONGO rappelle que la promotion de la qualité et la protection du marché doivent s'accompagner d'une recherche permanente du juste équilibre entre les exigences réglementaires, la fluidité des échanges et la compétitivité des entreprises. L'objectif partagé demeure de renforcer la confiance dans l'économie congolaise tout en préservant un environnement favorable à l'investissement, à la production et à la création de valeur.

L'enjeu dépasse aujourd'hui le simple respect des normes. Il s'agit de doter le Congo d'une infrastructure de confiance capable d'accompagner les ambitions de diversification économique, de soutenir la transformation locale et de faciliter l'intégration des entreprises congolaises dans les chaînes de valeur régionales et internationales. ■



VACCINATION

Un enjeu stratégique pour la performance du secteur privé et la stabilité socio-économique du Congo

Par L'équipe UNICEF

Au cours des dernières décennies, la République du Congo a enregistré des progrès significatifs en matière de santé publique. Grâce à l'engagement du Gouvernement et au soutien des partenaires techniques et financiers, de nombreuses avancées ont été réalisées dans la lutte contre les maladies évitables, notamment grâce à l'extension des services de santé et au renforcement du Programme Élargi de Vaccination.

Ce programme englobe l'ensemble des dispositifs nationaux permettant de protéger systématiquement les enfants, dès la naissance, contre les maladies infectieuses les plus meurtrières : rougeole, polio, diphtérie, tétanos, coqueluche, hépatite B, méningite à Hib, fièvre jaune, entre autres.

Chaque année, ce programme permet d'atteindre plusieurs centaines de milliers d'enfants au Congo et de délivrer des millions de doses de vaccins essentiels, depuis la naissance jusqu'à la petite enfance. Ainsi, en 2024, 138 041 enfants ont reçu la troisième dose du vaccin pentavalent[1], ce qui a permis d'augmenter la couverture vaccinale de trois points par rapport à l'année précédente. Dans le même temps, le nombre d'enfants n'ayant reçu aucun vaccin a été réduit de plus de moitié, passant d'un peu plus de 46 000 à 20 200 enfants en sur l'ensemble du pays.

Ces résultats reposent sur une organisation logistique de grande ampleur, depuis l'achat des vaccins jusqu'à leur distribution sur le terrain. En 2024, les livraisons de vaccins ont représenté au total 4 096 925 doses, pour un cout de plus de 2 milliards dollars.

Aux côtés de l'Etat, l'UNICEF joue un rôle de premier plan dans l'atteinte de ces résultats, en particulier dans les domaines de la logistique, de la chaîne du froid et du suivi technique. L'ensemble de ces efforts permettent de sauver des vies, d'améliorer l'espérance de vie et de renforcer la protection du pays contre les épidémies. Pour maintenir une bonne immunité au niveau national, aucune interruption ne doit survenir dans l'approvisionnement. Et ce besoin est appelé à s'intensifier au Congo, sous l'effet combiné du retrait progressif du donateur principal pour les vaccins, de la classification du Congo dans les pays à revenu moyen, et de la croissance démographique.

Comment le Congo achète-t-il ses vaccins ?

Les vaccins ne s'achètent pas sur le marché local. Le Congo, comme des centaines d'autres pays, passe par la Division des Approvisionnements de l'UNICEF, basée à Copenhague, l'un des plus grands acheteurs de vaccins au monde. Ce mécanisme donne au Congo accès à des prix jusqu'à 90% inférieurs aux prix du marché. Il y a deux catégories de vaccins, globalement : les vaccins dits traditionnels (comme le vaccin contre le tétanos, le vaccin contre la tuberculose) et les vaccins dits nouveaux (comme le vaccin contre le cancer du col de l'utérus, le vaccin contre le paludisme, etc.).

2031 : une année charnière pour la vaccination au Congo

Malgré les progrès réalisés, la disponibilité régulière des vaccins et la continuité des campagnes de vaccination restent soumises à des tensions croissantes.

Ces vulnérabilités compromettent la capacité du pays à protéger durablement sa population et augmentent le risque de flambées épidémiques, avec des répercussions directes sur la vie sociale et l'activité économique. Par ailleurs, le République du Congo a franchi un seuil économique décisif depuis fin 2022 : il est désormais classé comme un pays à revenu intermédiaire. Cette progression a une conséquence directe : le retrait complet du financement de Gavi, l'alliance mondiale qui soutient l'achat des vaccins dans de nombreux pays dont le Congo, prévu pour 2031. La phase de transition accélérée a débuté fin 2022 et va durer huit ans. Alors que l'appui de Gavi au Congo va progressivement diminuer, le pays doit trouver de nouvelles sources de financement pour répondre à ses besoins en vaccins durant cette phase sensible de transition.



VACCINS : LES BESOINS DE FINANCEMENT DU CONGO 2026-2031

Évolution des besoins de financement en vaccins pour le Congo de 2026 à 2031

ANNÉE	COÛT TOTAL (Mds FCFA)	COÛT PAR HABITANT (CFA)
1 Année 1 -- 2026	5,6	900
2 Année 2 -- 2027	6,3	1 000
3 Année 3 -- 2028	6,9	1 100
4 Année 4 -- 2029	7,5	1 200
5 Année 5 -- 2031 (Fin Gavi)	8,2	1 300

COÛT TOTAL SUR 5 ANS



COÛT ANNUEL MOYEN



UNE PROGRESSION RÉGULIÈRE DES INVESTISSEMENTS
 Les besoins de financement en vaccins augmentent progressivement, passant de 5,6 Mds FCFA en 2026 à 8,2 Mds FCFA en 2031. Un effort total de 34,6 Mds FCFA est nécessaire sur 5 ans.

Source : Données consolidées -- 2026 à 2031



Ce que l'expérience des autres pays nous enseigne

Le Congo n'est pas le premier pays à traverser une telle transition. Depuis 2014, dix pays ont progressivement quitté le système Gavi après avoir atteint un niveau de revenu comparable. L'analyse de leur trajectoire, menée par le Center for Global Development (Webster, Regan et Fan, 2024), est à la fois instructive et préoccupante avec deux scénarios :

- Scenario courant : stagnation

Dans le meilleur des cas, les pays (Guyane, Bhoutan) ont maintenu leurs taux de couverture existants sans les améliorer ;

- Scenario courant : recul

Dans les cas moins favorables, des reculs significatifs ont été constatés pour des pays tels que le Honduras (-20 points de couverture après Gavi) et la Bolivie (instabilité chronique post-transition).

Une fenêtre d'opportunité pour le Congo

Le Congo dispose d'un avantage que ces pays n'avaient pas : le temps. La sortie effective de Gavi étant prévue pour 2031, il reste cinq ans pour mettre en place les mécanismes de financement alternatifs. Cependant, chaque année d'inaction réduit cette marge de manœuvre.

Les enjeux d'un système vaccinal fragilisé pour l'économie nationale

Pour l'économie nationale, les enjeux sont considérables : un système vaccinal affaibli signifie une main d'œuvre plus vulnérable, une augmentation de l'absentéisme, une baisse de productivité et davantage d'incertitudes pour les entreprises. Les entreprises congolaises ne sont pas spectatrices de cette situation : elles en ressentent les effets au quotidien. Dans ce contexte, une opportunité se dessine : et si le secteur privé contribuait directement au renforcement de la vaccination, au bénéfice de la stabilité économique et sociale du pays ? Dans cette perspective, son implication deviendrait une solution complémentaire et stratégique aux efforts menés par le Gouvernement.

La vaccination ne relève pas uniquement des politiques publiques de santé : elle est également un levier essentiel de protection du capital humain, aux retombées bien au-delà du domaine sanitaire. Lorsqu'un enfant est vacciné, lorsqu'une communauté est protégée contre les épidémies, ce sont aussi les entreprises qui en bénéficient, grâce à une main-d'œuvre en meilleure santé, plus stable et plus productive.

La vaccination : une des interventions publiques les plus rentables

Par ailleurs, les analyses économiques confirment que la vaccination figure parmi les interventions publiques les plus rentables : selon une étude de référence publiée dans Health Affairs, chaque dollar consacré à la vaccination génère entre 20 et 50 dollars de bénéfices économiques, en réduisant les coûts de soins, les pertes de productivité et l'impact des crises sanitaires sur l'économie. [2] Si les besoins sont couverts intégralement sur cinq ans, le Congo pourrait éviter 23 761 décès, dont 2 907 chez les nouveau-nés et 5 035 chez les enfants de moins de cinq ans, et protéger 1,3 million d'années de vie en bonne santé.

Les bénéfices de la vaccination profitent ainsi de manière significative à l'économie nationale et aux services sociaux :

- Productivité et croissance (environ 423 000 milliards de FCFA) : des enfants vaccinés grandissent en adultes actifs, ce qui réduit l'absentéisme et stimule la croissance du PIB ;
- Capital santé (1 197 milliards de FCFA) : vies sauvées, moins de pression sur des hôpitaux déjà saturés ;
- Réduction de la pauvreté (399 milliards de FCFA) : la maladie est l'un des principaux vecteurs de basculement vers la pauvreté extrême ;
- Éducation (285 milliards de FCFA) : un enfant en bonne santé apprend mieux et constitue le capital humain de demain.

L'expérience internationale et nationale montre que lorsque des ressources suffisantes sont mobilisées pour améliorer la planification, la logistique et la couverture des services de vaccination, les résultats sont rapides, visibles et durables.

L'accompagnement technique et financier continu de l'UNICEF auprès du pays illustre à cet égard la valeur ajoutée d'un appui structuré et cohérent. Cela se traduit non seulement par une réduction des maladies, mais aussi par un environnement économique plus prévisible, propice à la croissance et plus attractif pour les investisseurs.

C'est précisément à ce niveau que le secteur privé congolais peut jouer un rôle déterminant. En s'engageant de manière structurée aux côtés de l'État, il peut contribuer à sécuriser l'approvisionnement en vaccins, à renforcer la résilience du système d'immunisation et à protéger directement la population active du pays.



Il s'agit d'un engagement collectif relevant de la responsabilité sociétale et environnementale, fondé sur une vision de long terme. Pour concrétiser cette ambition, la création d'un Fonds de solidarité pour la vaccination, soutenu par le secteur privé à travers UNICONGO, représente une opportunité stratégique et durable au service du bien-être de la population. En mutualisant les contributions, un tel fonds permettrait d'assurer un appui prévisible et déterminant à la vaccination, en complément des efforts de l'État et de ses partenaires. Contribuer à la vaccination, c'est contribuer à la prospérité collective et faire de la santé un pilier essentiel de la stabilité économique du Congo. Pour 1 100 FCFA par Congolais et par an, il est possible de protéger une génération entière d'enfants et, avec elle, la main-d'œuvre, les talents et les entrepreneurs de demain : ce n'est pas seulement une opportunité, c'est une nécessité. ■

[1] Vaccin pentavalent : Protège simultanément contre cinq maladies importantes : diphtérie, tétanos, coqueluche, hépatite B et *Haemophilus influenzae* de type b (Hib).

[2] Return on Investment From Immunization Against 10 Pathogens in 94 Low- and Middle-Income Countries, 2011-2030. Health Affairs, Vol. 39, No. 8.

<https://www.healthaffairs.org/doi/10.1377/hlthaff.2020.00103>



DROIT SOCIAL

Légalité et légitimité du droit de grève



Par **Ninelle BASSOUKA-MBILA**
Conseillère Juridique à UNICONGO



Le droit de grève constitue une liberté fondamentale reconnue aux travailleurs pour la défense de leurs intérêts professionnels et sociaux. En République du Congo, ce droit est consacré par l'article 32 de la Constitution qui garantit les libertés syndicales et le droit de grève dans les conditions fixées par la loi. Au plan international, les conventions n°87 et n°98 de l'Organisation internationale du Travail (OIT) consacrent également la liberté syndicale et le droit d'organisation collective, dont la grève constitue l'un des principaux corollaires. En droit interne, l'exercice du droit de grève est principalement encadré par les articles 242 à 249 du Code du travail ainsi que par le Statut général de la fonction publique. Toutefois, ce droit demeure limité pour certaines catégories professionnelles, notamment les magistrats et les agents de la force publique, conformément aux restrictions prévues par la Constitution.

La grève se définit comme une cessation collective, concertée et volontaire du travail destiné à faire aboutir des revendications professionnelles préalablement formulées et demeurées sans solution après épuisement des mécanismes légaux de règlement des conflits collectifs.

I. Les procédures préalables au déclenchement de la grève

Le Code du travail privilégie le règlement pacifique des conflits collectifs avant tout recours à la grève. À ce titre, plusieurs étapes préalables doivent être observées.

A. Les négociations internes dans l'entreprise

Les parties sont tenues d'engager des discussions autour des revendications formulées dans le cahier de revendications afin de rechercher une solution amiable au conflit.

Les négociations doivent s'ouvrir au plus tard dans les sept (7) jours suivant la date de dépôt des revendications, sauf en cas d'empêchement. Dans ce cas, les parties conviennent d'une seconde date d'ouverture des négociations.

B. La conciliation devant l'Inspection du travail

En cas d'échec des négociations internes, le différend collectif peut être porté devant l'Inspection du travail qui tente de rapprocher les positions des parties. Lorsque la conciliation échoue, l'autorité compétente peut formuler des recommandations destinées à favoriser un règlement du conflit avant toute cessation collective du travail.

II. La distinction entre la grève licite et la grève illicite

Le caractère licite de la grève dépend du respect des conditions prévues par le Code du travail.

A. Les conditions de licéité de la grève

La grève doit poursuivre des revendications professionnelles légitimes et intervenir après épuisement des procédures de règlement du conflit collectif. Sont réputées licites les grèves déclenchées à la suite d'une ou de plusieurs revendications professionnelles et collectives demeurées insatisfaites, soit en raison de l'échec des procédures de négociation, de conciliation, d'arbitrage ou de recommandation, soit du refus de négocier opposé par l'employeur.

B. Les cas de grève illicite

Sont notamment considérées comme illicites ou abusives :

- les grèves déclenchées en violation des procédures prévues par les articles 242 nouveaux, 242-2, 242-3, 248-3, 248-15 et 248-16 du Code du travail ;

- les mouvements de grève engagés sans respect des procédures préalables de règlement des conflits collectifs ;
- les grèves poursuivant un motif exclusivement politique ;
- ainsi que les grèves de solidarité lorsque les salariés solidaires ne sont pas directement ou indirectement concernés par les revendications à l'origine du mouvement.

Le caractère licite ou illicite de la grève demeure soumis à l'appréciation des juridictions compétentes, lesquelles vérifient notamment la nature des revendications invoquées ainsi que le respect des procédures légales encadrant l'exercice du droit de grève.

III. Les conséquences juridiques de la grève

A. Les effets sur le contrat de travail

La grève entraîne en principe une suspension du contrat de travail sans rupture du lien contractuel, sauf faute lourde du salarié. L'employeur est tenu de réintégrer le travailleur à l'issue de la grève. Pendant la durée de la grève, l'employeur peut être dispensé du paiement des salaires des travailleurs grévistes, en raison de la suspension temporaire de l'exécution de la prestation de travail. L'employeur peut déduire les jours de grève pour déterminer les droits à congés annuels du salarié. Pendant la durée de la grève, les travailleurs continuent de bénéficier des prestations sociales prévues par les textes applicables à l'entreprise.

B. Les responsabilités en cas de grève illicite

Une grève illicite peut engager la responsabilité des travailleurs concernés et entraîner des sanctions disciplinaires ou judiciaires.

C. Les obligations des parties durant la grève

L'employeur comme les travailleurs demeurent tenus de respecter les droits fondamentaux, les biens de l'entreprise ainsi que les exigences liées à l'ordre public et à la continuité du service.

IV. Le droit de grève dans les services publics et assimilés

Dans les services publics et assimilés, l'exercice du droit de grève demeure soumis à des règles particulières destinées à garantir la continuité du service public et la préservation de l'intérêt général.

Ainsi, lorsque les personnels concernés envisagent de faire usage du droit de grève, toute cessation concertée du travail doit être précédée d'un préavis adressé à la direction de l'établissement concerné. Ce préavis doit parvenir au moins sept (7) jours francs avant le déclenchement du mouvement de grève.

Pendant la durée du préavis, les parties demeurent tenues de poursuivre les négociations en vue de rechercher un règlement amiable du différend collectif. L'inobservation du délai de préavis entraîne l'illicéité de la grève. Par ailleurs, le droit de grève dans les services publics peut être limité par l'institution d'un service minimum indispensable à la sauvegarde de l'intérêt général. Ce service minimum est organisé par l'employeur afin d'assurer la continuité des activités essentielles.

Le refus, par les salariés désignés pour assurer le service minimum, d'exécuter leurs obligations peut constituer une faute lourde susceptible d'engager leur responsabilité disciplinaire. ■



BOOSTEZ VOTRE VISIBILITÉ, DANS CONGO ECO

EMPLACEMENTS LIMITÉS

Réservez votre espace publicitaire dès aujourd'hui :

secretariat@unicongo.cg

+242 06 841 04 07 / +242 06 629 59 06





Le tarif de 500 FCFA/kg correspond à la nouvelle taxe sur les emballages plastiques, instituée dans le cadre de la Taxe sur les activités polluantes par la Loi de finances pour l'année 2026.

Voici les détails et le contexte de cette mesure fiscale :

1. Cadre juridique et objectif

Cette taxe est instaurée au profit du budget de l'État pour réguler l'impact environnemental des activités économiques. Elle s'inscrit dans ce que nous avons précédemment identifié comme la « Fiscalité Verte », visant à internaliser les externalités négatives produites par les entreprises.

2. Assiette et redevables

- Personnes assujetties : La taxe frappe toutes les personnes physiques ou morales, publiques ou privées, dont les activités entraînent le rejet de substances polluantes dans l'air, l'eau ou le sol, ainsi que celles impliquées dans la production, l'importation ou l'élimination de déchets polluants ;
- Fait générateur : Il s'agit de l'exercice effectif d'une activité polluante ;
- Base de calcul : La taxe est assise sur les quantités produites, importées ou éliminées sur le territoire national.

3. Positionnement parmi les autres redevances polluantes

Le tarif des 500 FCFA/kg pour le plastique est l'un des piliers de cette nouvelle nomenclature fiscale qui comprend également :

- L'extraction de minerais : 5 000 FCFA/m³ ;
- Les déchets industriels dangereux : 2 500 FCFA/tonne ;
- Les lubrifiants, peintures, solvants et pesticides : 500 FCFA/litre.

500/KG LE PRIX DU PLASTIQUE

→ La nouvelle taxe sur les emballages plastiques marque l'entrée du Congo dans une logique de fiscalité environnementale, où la performance économique devra progressivement intégrer le coût des impacts écologiques.

4. Enjeux économiques

D'un point de vue analytique, cette taxation sur le poids du plastique importé ou produit a pour but de :

- Renchérir le coût des emballages non biodégradables pour inciter les opérateurs à se tourner vers des alternatives plus écologiques ;
- Sécuriser de nouvelles recettes budgétaires dans un contexte de diversification de l'économie congolaise ;
- Financer la gestion des déchets, bien que la loi précise que le produit est versé directement au Trésor public selon la réglementation en vigueur.

En résumé, ce point de 500 FCFA/kg constitue un signal fort envoyé aux importateurs et industriels sur la responsabilité environnementale liée à l'utilisation massive de plastiques en République du Congo. ■

Chiffre du mois





UNICONGO

VERS L'ÉLECTION D'UN NOUVEAU PRÉSIDENT

À la suite de la nomination de l'ancien Président d'Unicongo, Michel DJOMBO, au sein du Gouvernement en qualité de Ministre du Développement industriel, des Zones économiques spéciales et de la Promotion du secteur privé, l'Union a engagé, conformément à ses statuts et à ses procédures internes, le processus devant conduire à l'élection d'un nouveau Président.

Cette transition marque une nouvelle étape pour UNICONGO, dans un esprit de continuité, de responsabilité et de mobilisation au service du secteur privé congolais. Dans ce cadre, l'Assemblée Générale Élective se tiendra le 19 juin 2026 afin de permettre aux adhérents d'élire la nouvelle gouvernance de l'Union.

Moment important de la vie institutionnelle d'UNICONGO, cette Assemblée Générale sera également une occasion d'échanges et de concertation autour des enjeux, des priorités et des perspectives du secteur privé congolais. À l'issue de la période de réception des candidatures, un seul dossier a été enregistré par le Secrétariat général, celui présenté par le bureau actuellement en fonction, composé des membres suivants :

- Dieudonné NDINGA MOUKALA, candidat au poste de Président ;
- Christophe PUJALTE, candidat au poste de Vice-président ;
- Moïse KOKOLO, candidat au poste de Vice-président ;
- Bourgelie AMPION, candidat au poste de Trésorier.

La participation de l'ensemble des adhérents est essentielle pour accompagner cette nouvelle étape de la vie de l'Union et contribuer activement à la dynamique collective portée par UNICONGO.

Cette mobilisation permettra également de renforcer les échanges entre les entreprises membres et de consolider le rôle de l'organisation dans la défense des intérêts du secteur privé. Avec un objectif commun : renforcer la représentation du secteur privé et poursuivre ensemble les ambitions de développement économique du Congo. ■

Assemblée Générale Élective

Nous comptons sur votre mobilisation pour cette étape importante de la vie institutionnelle de notre Union.



**19
Juin**

**Auditorium du PAPN
Pointe-Noire**

15H30

15^e JOURNÉE MONDIALE DE LA SÉCURITÉ ET DE LA SANTÉ AU TRAVAIL : UNE COLLABORATION RENFORCÉE ENTRE TOTALENERGIES ET UNICONGO



La 15^e édition de la Journée Mondiale de la Sécurité et de la Santé au Travail (JMSST) organisée à Pointe-Noire le 8 mai dernier a une nouvelle fois confirmé l'importance du dialogue et de la coopération entre les acteurs du secteur privé autour des enjeux liés à la sécurité au travail. Organisé en partenariat entre Total Energies et UNICONGO depuis maintenant quinze années, cet événement est devenu un rendez-vous incontournable pour les entreprises opérant au Congo, en particulier dans les secteurs pétrolier, industriel et des services.

Une édition 2026 placée sous le signe de la gestion du changement

L'édition 2026 s'est distinguée par une mobilisation particulièrement forte des entreprises participantes ainsi que par la qualité des échanges et des projets présentés. Cette année, les organisateurs ont choisi de placer les travaux sous le thème : « La gestion du changement », avec un focus spécifique sur les enjeux opérationnels et de sécurité.

Ce thème, particulièrement pertinent dans un contexte de transformation constante des organisations et des méthodes de travail, a permis d'aborder des problématiques concrètes liées à l'introduction de nouveaux process, aux évolutions organisationnelles, à l'intégration de nouveaux équipements ainsi qu'à la prévention des risques industriels. Les entreprises participantes ont été invitées à présenter des cas pratiques vécus au sein de leurs structures, afin de privilégier une approche pratique et opérationnelle de la gestion du changement.

Une préparation rigoureuse portée par une forte synergie

La préparation de cette édition 2026 a donné lieu à plusieurs réunions de cadrage entre les équipes de TotalEnergies et celles d'UNICONGO, illustrant une collaboration étroite et particulièrement enrichissante entre les deux partenaires. Les échanges ont permis de mettre en place une organisation structurée, avec un suivi rigoureux des différentes étapes de préparation, depuis la communication auprès des entreprises jusqu'à la validation finale des projets d'animation.

Cette année, la qualité de la coordination entre les équipes a été largement saluée par les participants. La volonté commune de proposer des contenus à forte valeur ajoutée, adaptés aux réalités des entreprises locales, a contribué au succès de l'événement. Un accent particulier a été mis sur la pertinence des animations, l'originalité des formats proposés ainsi que sur la nécessité de présenter des expériences concrètes en lien avec le thème retenu.

Une mobilisation importante des entreprises

L'organisation logistique a également témoigné de cette bonne synergie entre les partenaires. Les espaces mis à disposition par TotalEnergies, l'accompagnement des entreprises dans la préparation de leurs supports ainsi que le dispositif de suivi mis en place par UNICONGO ont permis d'assurer une coordination efficace de l'ensemble des activités prévues. Près de vingt entreprises (coté Unicongo) ont pris part à cette édition 2026 ainsi qu'une fréquentation de plus de 2500 personnes comprenant étudiants et professionnels, confirmant l'intérêt croissant du secteur privé pour les questions de sécurité et de santé au travail.

Un rendez-vous désormais incontournable

Au fil des années, la JMSST s'est imposée comme un véritable cadre d'échange et de partage d'expériences entre les entreprises. Au-delà de la sensibilisation, cette initiative contribue au renforcement de la culture sécurité au sein des structures locales et favorise l'émergence de bonnes pratiques adaptées aux réalités culturelles.

À travers cette 15^e édition, TotalEnergies et UNICONGO réaffirment ainsi leur engagement commun en faveur de la prévention des risques professionnels, de la promotion de la santé au travail et du développement d'une culture sécurité durable au sein des entreprises congolaises. ■





AFTERWORKS



Rencontres, échanges et vision partagée pour le secteur privé congolais

Les 20 et 22 mai 2026, UNICONGO a tenu deux afterworks stratégiques à Pointe-Noire et Brazzaville, témoignant de la vitalité de la communauté entrepreneuriale congolaise.

Le 20 mai, plus de soixante adhérents se sont réunis au Jaipur Sea Lounge Restaurant de Pointe-Noire en présence du Président par intérim, M. Dieudonné NDINGA MOUKALA. Cette rencontre visait à établir un premier contact avec la communauté locale et renforcer la cohésion entre entreprises. Les participants ont partagé leurs expériences, évoqué les défis sectoriels et réfléchi aux perspectives de développement. Le Président par intérim a réaffirmé sa volonté de poursuivre la dynamique de l'Union et de renforcer son rôle de représentation auprès des institutions, tout en appelant à une forte mobilisation des adhérents autour des actions et initiatives de l'Union. La présence du Vice-Maire de Pointe-Noire a souligné l'importance du dialogue public-privé dans le développement économique local.



Deux jours plus tard, l'Hôtel Hilton de Brazzaville a accueilli un second afterwork coorganisé avec Silicone Connect, Raxio et UNICONGO, marqué par une participation record. Trois ministres ont honoré l'événement : le Ministre du Développement Industriel, des Zones Économiques Spéciales et de la Promotion du Secteur Privé, le Ministre Délégué auprès du Ministre de la Jeunesse et celui auprès du Ministre de la Culture. Les échanges ont porté sur l'évolution digitale, les investissements dans les ZES, l'entrepreneuriat jeune et les synergies entre acteurs économiques. Silicone Connect et Raxio ont présenté leurs services en connectivité, télécoms et infrastructure data center.



L'annonce majeure est venue de la Secrétaire Générale : l'Assemblée Générale Élective se tiendra le 19 juin 2026 à Pointe-Noire. Elle a vivement encouragé tous les membres à y participer massivement, ce rendez-vous étant décisif pour l'avenir de l'organisation. Ces deux événements illustrent une démarche cohérente : rapprocher les acteurs économiques, renforcer le dialogue avec les autorités et préparer l'avenir d'UNICONGO. ■

LA TRAVERSÉE DU MAYOMBE

UN DÉFI À LA HAUTEUR DE LA CAUSE

Face à l'urgence sanitaire que représente le diabète, la mobilisation doit être collective, concrète et durable. La Traversée du Mayombe s'inscrit pleinement dans cette dynamique en proposant un engagement accessible, au croisement du sport, de la santé et de la responsabilité sociétale.

Ce défi humain relie Pointe-Noire à Brazzaville sur près de 500 km. Mais il ne s'agit pas d'un parcours réservé à une élite : chacun peut décider de participer à une ou plusieurs étapes, selon ses capacités et sa disponibilité.

Sans esprit de compétition, avec une logistique complète d'accompagnement, la Traversée est pensée pour être inclusive et ouverte à tous. L'engouement autour du projet ne cesse de croître. De 12 participants lors de la première édition en 2021, ils étaient près de 500 lors de la 5e édition en 2025. Une progression remarquable qui témoigne de l'adhésion des citoyens, mais aussi des institutions et des entreprises.

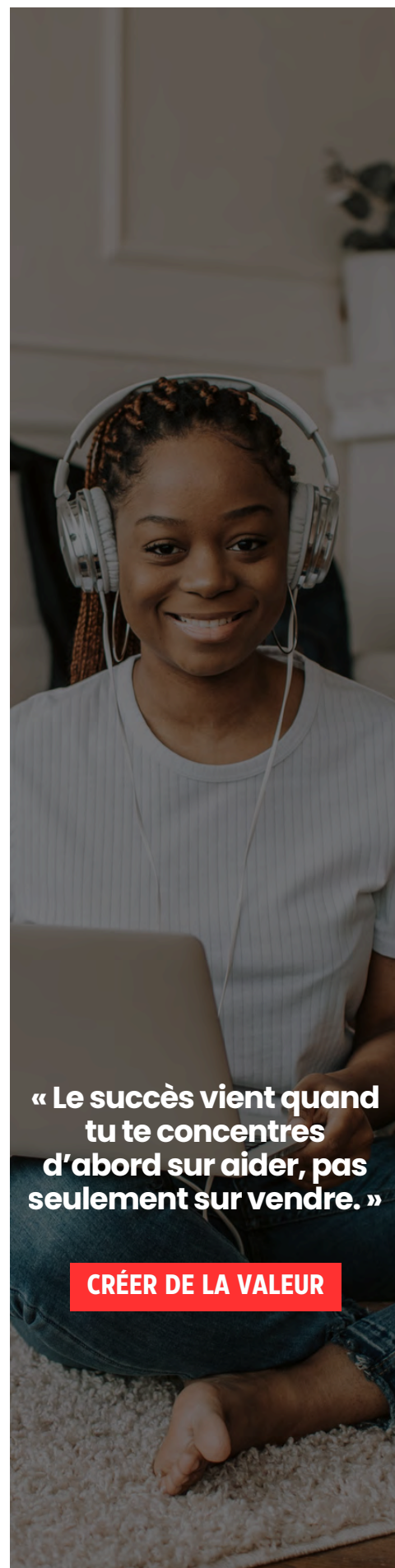
Des acteurs majeurs tels que NSIA Vie, Vival, SCLOG, SNPC, LCB Capital, BGFIBank, ARC, Charden Farell, Perenco ainsi que l'Union Européenne accompagnent déjà cette initiative et contribuent à son impact sur le terrain.

Aujourd'hui, la Traversée du Mayombe offre aux entreprises une opportunité concrète d'engagement :

- inscrire leurs collaborateurs sur une ou plusieurs étapes ;
- mobiliser leurs équipes autour d'un défi porteur de sens ;
- s'engager en tant que sponsor d'un projet à fort impact social et sanitaire.

Alors, qu'attendez-vous pour rejoindre le mouvement ?

S'engager dans la Traversée du Mayombe, c'est transformer sa politique RSE en action visible, fédératrice et utile. C'est marcher, ensemble, pour la santé de tous. ■



« Le succès vient quand tu te concentres d'abord sur aider, pas seulement sur vendre. »

CRÉER DE LA VALEUR



ILS NOUS ONT REJOINTS

SOFATT INDUSTRIE :
FÉDÉRATION INDUSTRIE ,
Production et commercialisation
de Jus, d'Eau et de Yaourt

RENA SERVICES :
FÉDÉRATION BTP,
Entretien & nettoyage des locaux

La **5G**, catalyseur d'innovation et de croissance



**Accélérez l'inclusion
financière grâce au
Mobile Money**

**Optimisez la
performance de
votre entreprise**

**Réinventez votre
expérience mobile
au quotidien**

Contactez nous au

06 710 00 00

Visitez-nous dès aujourd'hui

mtn.cg/business



MoMo

MTN Business

MTN